

Hiver 2015 NouvellesCSQ

Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec



Grand dossier
**NÉGOCIATION
DU FRONT
COMMUN**

« **NON À
L'AUSTÉRITÉ !** »

*Louise Chabot
Manifestation du 29 novembre 2014*

facebook.com/lacsq

David Suzuki
L'ÉDUCATION, LA CLÉ
DU CHANGEMENT

Réforme Barrette
ERREUR DE DIAGNOSTIC,
TRAITEMENT CATASTROPHIQUE

Petite enfance
QUÉBEC VISE LA
PRIVATISATION



Bien **+** que des tarifs
de groupe exclusifs

pour l'assurance de votre **entreprise**
et de votre **véhicule commercial**



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

Votre conjoint ou vous êtes propriétaires d'immeubles
commerciaux, de copropriété ou d'habitation ?
Nous vous offrons une protection complète pour
préserver la valeur de votre investissement.

Commencez à économiser

1 800 268-3063

csq.lapersonnelle.com

La bonne combinaison.

AVENTURE DANS LES ARBRES ET DÉFIS À CHEVAL

...EN HIVER, C'EST MAGNIFIQUE !
L'ÉCOLE D'ÉQUITATION 1101 VOUS INVITE
À VIVRE UNE EXPÉRIENCE UNIQUE !

21\$
par participant
(taxes en sus)

Programme conforme
aux objectifs du ministère
de l'Éducation, du Loisir
et du Sport

Âge : 11 ans et plus
Activité : 10h – 15h
Groupe : 10 à 60 participants
Sécurité : animateurs spécialisés
ÉTÉ COMME HIVER

THÉMATIQUE : LES 1101 MUSCLES

- 10h Accueil et présentation de la journée
- 10h15 Départ pour Aventure dans les arbres
- 10h30 Parcours d'hébertisme pour tous – en équipe
- 12h Dîner champêtre à l'Auberge le 1101
- 12h30 Visite des écuries
- 13h Défis à cheval pour tous !
- 14h30 Épreuve finale pour déterminer l'équipe gagnante de la journée
- 14h45 Dernier rendez-vous avant le départ
Remise d'une photo souvenir

PROGRAMME UNIQUE AU QUÉBEC

Chaque équipe
doit accumuler
1101 points lors
du parcours
Hébertisme et
Équitation

DEPUIS PLUS DE 35 ANS !

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101

Propriétaire-entraîneuse, accréditée par :

- La Fédération équestre du Québec et du Canada
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestation de randonnée : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence de notre École d'équitation 1101

Reconnue par les organismes :

- Équi-Qualité
- Ministère du Tourisme du Québec
- Québec à cheval
- Association des camps certifiés du Québec



1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Réservation et information : 450 796-5993

info@ecoledeequitation1101.com

ecoledeequitation1101.com



Un automne en trois actes

Austérité, mobilisation, manifestation

Devant cette austérité idéologique qui menace comme jamais nos services publics, des voix de partout se sont élevées, l'automne dernier, pour la dénoncer. Cet élan s'est rapidement transformé en un vent de mobilisation et de solidarité qui a soufflé sur tout le Québec. Le 29 novembre 2014, plus de 125 000 personnes sont descendues dans les rues de Montréal et de Québec pour rappeler au gouvernement que la population ne lui a jamais donné un tel mandat.

Nouvelles CSQ présente les grandes manifestations qui ont marqué les dernières semaines, dont celle du Front commun, le 30 octobre, lors du dépôt des demandes syndicales. Le magazine présente d'ailleurs un grand dossier sur la négociation du secteur public, de même que des articles portant notamment sur la réforme proposée en santé et services sociaux, celle à venir concernant la fusion des commissions scolaires ainsi que sur les coupes dans les services en petite enfance.

La première partie de la mise en scène du gouvernement s'est conclue avec la période des Fêtes. Parions que, si les libéraux de Philippe Couillard ne retravaillent pas leur scénario en prévision de la prochaine session parlementaire, la mobilisation à venir sera sans précédent.

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire nouvellescsq@lacsq.org

NouvellesCSQ.org

Hiver 2015 3



10 **NON À L'AUSTÉRITÉ**
LA COLÈRE GRONDE

15 **ÉCONOMIE**
L'OBSESSION DU DÉFICIT CACHE UNE VOLONTÉ
DE RÉDUIRE L'ÉTAT

16 **DOSSIER SPÉCIAL SUR LA NÉGOCIATION**
DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

25 **RÉSEAU SCOLAIRE**
FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES,
UNE RÉFORME IDÉOLOGIQUE

26 **RÉSEAU SCOLAIRE**
Marathon Prof, ma fierté
UN FRANC SUCCÈS

28 **RÉSEAU SCOLAIRE**
COMBATTRE L'IDÉOLOGIE DE L'AUSTÉRITÉ PAR LE RIRE

29 **RÉSEAU SCOLAIRE**
ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEURS DÉCOUVERTES
SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

30 **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
CAROL LAVACK ÉLUE À LA PRÉSIDENTE DE LA FPPC-CSQ

31 **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
INTERPRÈTES : LORSQUE LES MOTS ENGENDRENT DES MAUX

34 **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**
RÉFORME BARRETTE : ERREUR DE DIAGNOSTIC,
TRAITEMENT CATASTROPHIQUE

40 **PETITE ENFANCE**
QUÉBEC BAFOUE SES PROMESSES ET VISE LA PRIVATISATION

44 **SYNDICALISME**
GRÈVE DES ENSEIGNANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

46 **RENCONTRE**
DAVID SUZUKI : L'ÉDUCATION, C'EST LA CLÉ DU CHANGEMENT

52 **DIVERSITÉ SEXUELLE**
DES THÈMES DIFFICILES À ABORDER EN CLASSE



LA CSQ,
AU SERVICE DES
PERSONNES
EN MOUVEMENT
AVEC SON TEMPS



Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 %
de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie
biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges,
la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



Nouvelles CSQ Volume 35, No. 2 Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@lacsq.org / **Directrice des communications** Marjolaine Perreault / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon, Anne-Catherine Sabas / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 jacques@csq.qc.net / **Page couverture** François Beauregard / **Photographes** François Beauregard, Jocelyn Bernier, Caroline Grégoire, Jocelyn Landry, Jean-François Leblanc, Stéphane Lemire, Pascal Rathé, Gratien Tremblay, iStockphoto, Shutterstock / **Retouches photo** Yves Vaillancourt / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** lacsq.org / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq

Depuis plusieurs semaines, nous sommes confrontés aux politiques d'austérité du gouvernement Couillard, qui saccage sans ménagement nos services publics. Personne n'est épargné ! Pourtant, ses promesses électorales et son discours inaugural étaient très loin de ce qu'il met en place actuellement. Le projet qu'on nous impose, c'est l'austérité. Ce n'est certes pas un projet de société. Nous n'avons pas voté pour ça.

Le gouvernement Couillard a décidé, en gonflant la réalité des finances publiques au nom du déficit zéro à tout prix, de couper six milliards de dollars au cours des deux prochaines années. On ne peut accepter ce mensonge érigé en argument politique.

Comment faire confiance à un gouvernement qui jure sur toutes les tribunes que la réduction des effectifs de l'État n'aura aucun effet sur les services à la population ? Que la réforme en éducation qui s'annonce ne viendra pas freiner la réussite scolaire du plus grand nombre ? Que la réforme en santé et services sociaux ne viendra pas bousiller les services et les soins de proximité ? Que la réforme en petite enfance ne favorisera pas la privatisation des services de garde ? Que la modulation des tarifs de services de garde n'appauvrira pas les parents ? Un gouvernement qui agit par des décisions affairistes en matière d'éducation, de petite enfance, de santé et de services sociaux ne protège pas les intérêts de sa population.

Que dire des offres patronales que le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a osé nous déposer à la veille de Noël ? Des offres méprisantes envers les travailleuses et travailleurs de l'État. Nos salaires accusent déjà un retard sur les salariés des autres secteurs. Le manque de respect de Martin Coiteux s'illustre notamment par un gel salarial sur deux ans et 1 % d'augmentation par année pour les trois années suivantes. Il veut finalement doubler notre recul salarial en plus de diminuer nos conditions de travail ! De l'argent pour financer nos services publics, il y en a ! Pourtant, le gouvernement Couillard refuse d'aller le chercher du côté des entreprises privées et des banques en contenant leurs avantages et les paradis fiscaux.

Il est très inquiétant de voir nos dirigeants gouverner le Québec comme s'il s'agissait d'une entreprise privée. Laisser la misère et les inégalités grandir au sein d'une société est loin d'être rentable ! Il faut plutôt miser sur la qualité de vie de sa population pour stimuler l'économie. Pas besoin d'être économiste pour comprendre ça !

Nous sommes donc à un moment charnière de notre histoire. Nos luttes syndicales et sociales n'auront jamais été si déterminantes que maintenant. Nous ne pouvons laisser détruire le modèle québécois que nous avons mis 40 ans à bâtir. Il est primordial de nous tenir debout, de ne pas laisser piller la société que nous avons choisie, de cesser de nous appauvrir. Notre lutte pour nos conditions de travail est aussi une lutte pour des services publics de qualité. Nous n'y renoncerons pas !

En ce début d'année, je vous souhaite toute la solidarité, la détermination et la force collectives dont nous sommes capables pour refuser l'austérité !



Louise Chabot
Présidente



Photo François Beauregard

LES FILLES ET LES SCIENCES, DE RETOUR CETTE ANNÉE



En participant au 16^e rendez-vous annuel « Les filles et les sciences, un duo électrisant ! », les adolescentes de 2^e et 3^e secondaire découvriront combien les sciences sont stimulantes et mènent à de belles découvertes. L'événement, qui aura lieu le samedi 14 mars 2015 à l'École de technologie supérieure, leur permettra d'en connaître plus sur les perspectives de carrière. Pour inscrire un groupe scolaire ou pour toutes autres informations, visitez le site lesfillesetlessciences.ca.



Le leadership syndical au XXI^e siècle ?

La CSQ a tenu un séminaire sur le renouveau syndical, en octobre dernier, ayant pour thème « Exercer notre leadership syndical au XXI^e siècle, des yeux différents mais une vision commune ! ». Quelque 300 personnes ont profité de ce moment pour s'informer, partager et surtout travailler sur des pistes d'action sur la relève syndicale. Pour consulter tous les reportages vidéo, visitez lacsq.org/formations/leadership-syndical et sélectionnez **Séminaire de la rentrée 2014**.

SNES-Échanges : un service gratuit exclusif

SNES-Échanges propose de mettre en relation ses membres avec des collègues du monde entier, affiliés à des organisations syndicales amies du secteur de l'enseignement et de l'éducation, pour une correspondance personnelle, professionnelle ou scolaire (de classe à classe, d'école à école, jumelage, etc.), mais aussi pour des échanges de logements ou de séjours. Ces interactions permettent de tisser des liens solides entre des membres de la profession de tous les pays.

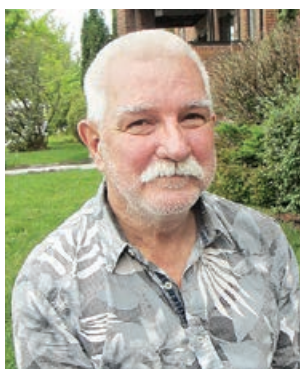
SNES-Échanges

Syndicat National des Enseignements de Second degré

46, avenue d'Ivry – 75647 PARIS CEDEX 13

Courriel : echanges@snes.edu

PRIX COUP DE CŒUR DU JURY AU GALA ARC-EN-CIEL



Jacques Pétrin

Jacques Pétrin a remporté le prix Coup de cœur du jury lors du Gala Arc-en-Ciel en raison de sa contribution exceptionnelle, de son travail et de son engagement envers la communauté LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres). Il y a 20 ans, il a travaillé à la création du Comité pour la diversité sexuelle et l'identité de genre de la CSQ, dans lequel il est toujours impliqué. Il a développé une solide expertise quant à la défense des droits des personnes LGBT dans les milieux de travail et au sein des organisations syndicales.

À lire sur LouiseChabot.ca

Les cinq billets de blogues les plus partagés

- 1 - Les lutins des Fêtes
- 2 - Une réforme malade envers et contre tous
- 3 - Vous reste-t-il un petit lousse ?
- 4 - Une histoire d'austérité
- 5 - Si l'éducation vous intéresse

N'hésitez pas à commenter les billets de la présidente de la CSQ sur louisechabot.ca ou facebook.com/lacsq. Ses billets sont également repris sur le portail du Huffington Post Québec.



UNE CAMPAGNE CHOC CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Les compressions annoncées par le gouvernement Couillard auront des conséquences dramatiques sur les services d'éducation, de santé et services sociaux et de la petite enfance. Le 17 novembre dernier, la CSQ a lancé la campagne publicitaire *Refusons l'austérité* à la télévision et sur le Web. Pendant trois semaines, la population a été invitée à se mobiliser et à prendre part aux grandes manifestations du 29 novembre. Pour en savoir plus, visitez austerite.lacsq.org.

LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

Un forum sur fond de compressions budgétaires

Le Forum sur la lutte contre l'intimidation du gouvernement du Québec a eu lieu le 2 octobre dernier. Approximativement au même moment, les commissions scolaires ont appris que leur enveloppe « appui à la réussite », qui comprend les mesures pour prévenir et combattre la violence à l'école, était amputée de 70 millions de dollars. Alors qu'elle présentait le mémoire de la CSQ, Louise Chabot a souligné à quel point cette annonce arrivait à un bien mauvais moment. Le résultat des consultations devrait mener à un Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'intimidation.



Mentionnons que la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), la Fédération des professionnelles et profes-

sionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) étaient présentes, de même qu'un membre du Comité pour la diversité sexuelle et l'identité de genre de la CSQ, et ce, à titre de représentant de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation.

À l'affiche !

À ne pas manquer sur la chaîne youtube.com/csqvideos

- Réforme de malade
- NOUVELLE ÉCLAIR Mobilisation
- 50 heures travaillées ? 50 heures payées !
- Manifestation du 29 novembre contre l'austérité
- Campagne « J'appuie les RSG dans leur négociation ! »

VICTOIRE : le RQAP corrige le tir

Selon le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), les primes pour disparités régionales ou de rétention versées durant un congé de maternité, de paternité ou d'adoption étaient des revenus déductibles des prestations. Résultat : depuis l'automne 2011, des membres de la CSQ ont vu leurs prestations réduites.

Avec la collaboration des syndicats concernés, la CSQ a invité des dizaines de membres à déposer des demandes de révision, tout en multipliant les démarches auprès des autorités du RQAP. Ces efforts ont été couronnés de succès : depuis le 23 novembre dernier, les primes pour disparités régionales ou de rétention sont désormais versées sans aucune réduction. Les personnes concernées verront donc leur réclamation du RQAP annulée ou recevront un remboursement des sommes récupérées.



COMMENT PARTICIPER?

DEVENEZ MEMBRE!

1 crédit voyage pour 2 personnes à gagner

Ouvrez un compte à la Caisse Desjardins de l'Éducation d'ici le 12 décembre 2014, et faites l'acquisition d'un produit admissible au concours.

Augmentez vos chances de gagner en nous référant de nouveaux membres!

Le concours se déroule du 1^{er} avril au 12 décembre 2014.

Tirage le 18 décembre 2014.

Pour connaître tous les détails du règlement, consultez le www.desjardins.com/caisseeducation

MA PASSION.
MA CARRIÈRE.
MA CAISSE.



1 877 442-EDUC (3382)
www.desjardins.com/caisseeducation



Desjardins
Caisse de l'Éducation

Commission scolaire Eastern Shores

Le personnel de soutien rompt avec l'isolement

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

Les 140 travailleuses et travailleurs de soutien de la Commission scolaire Eastern Shores ont choisi de s'affilier à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) en octobre dernier. Depuis 1998, ils étaient représentés par un syndicat indépendant.

Comment expliquer ce virage ? « La majorité des membres ont réalisé que cet isolement les rendait vulnérables face à un gouvernement qui prône des politiques d'austérité. Ils en avaient également assez de leur exécutif refermé sur lui-même et manquant de transparence », explique Lise Babin, présidente du Syndicat Eastern Shores Union Support Staff (ESUSS-CSQ).

La goutte qui a fait déborder le vase : la hausse de 78 % de la prime d'assurance collective. Pour plusieurs, dont Lise Babin, c'en était trop ! L'ancienne vice-présidente du Syndicat de l'enseignement de la région du fer (jusqu'à la fusion des commissions scolaires anglophones, en 1998) savait à quelle porte frapper.

« Avec l'appui de la FPSS et de la CSQ, nous avons lancé une campagne pour convaincre les membres de se donner un syndicat plus démocratique, plus transparent et plus fort... Un syndicat à l'écoute et au service de ses membres », rappelle-t-elle.

« Nous avons fait la tournée des 22 établissements scolaires anglophones de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord pour rencontrer les membres. C'était tellement encourageant de voir les gens se réunir pour partager un objectif commun », explique Joe Dow, vice-président de l'ESUSS-CSQ.

À court terme, la grande priorité du syndicat sera la négociation du secteur public ainsi que les assurances collectives.

« Comme militante syndicale, je me suis toujours sentie chez moi à la CSQ. Aujourd'hui, en rejoignant les rangs de la FPSS, c'est comme si notre syndicat était enfin revenu à la maison », conclut Lise Babin.



Joe Dow, ESUSS-CSQ, Francine Leduc, FPSS-CSQ, Lise Babin, ESUSS-CSQ, Éric Pronovost, FPSS-CSQ et Mélanie Renaud, FPSS-CSQ

Photo Pascal Rathé

Personnel d'enquête de la CCQ

LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE EST ADOPTÉE À 83 %

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Les quelque 250 employés avec pouvoir d'enquête, dont les inspecteurs de chantier, techniciens aux opérations et autres professionnels, représentés par le Syndicat du personnel d'enquête de la Commission de la construction du Québec (SPECCQ), ont adopté à plus de 83 % leur nouvelle convention collective d'une durée de cinq ans. Parmi les éléments au cœur de l'entente, ratifiée le 30 octobre dernier, on retrouve la question du régime de retraite à prestations déterminées.

« L'une de nos grandes priorités était d'assurer la pérennité de notre régime de retraite à prestations déterminées. Nous nous sommes entendus avec l'employeur sur les avenues à emprunter pour améliorer la santé de notre régime, dans l'intérêt de tous les membres », explique Jérôme Dubé, le nouveau président du SPECCQ, qui succède à Daniel Gamelin.



Jérôme Dubé

Photo Jean-François Leblanc

Soulignons que le syndicat – en entente de service avec la CSQ – a obtenu la mise en place d'un projet pilote sur les horaires de travail variables, une mesure de conciliation famille-travail qui était importante pour les employés. De plus, la convention collective comprend une clause de parité salariale, qui sera négociée lors du renouvellement de la convention collective des secteurs public et parapublic.

« Bien que le contexte de la négociation ait été difficile, le dialogue a toujours été maintenu entre les deux parties. Nos priorités étaient claires et la CSQ nous a très bien représentés. Cette entente négociée est satisfaisante pour tous. Je veillerai maintenant à ce que les droits des membres soient respectés », conclut-il.



REFUSONS L'AUSTÉRITÉ EN ÉDUCATION

Les compressions sans précédent du gouvernement Couillard en éducation ont un impact dramatique.

Ça nous concerne tous !

austerite.lacsq.org



La colère gronde...

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Des milliers de personnes se sont mobilisées pour dénoncer les coupes sans précédent que le gouvernement souhaite réaliser et qui toucheront principalement la classe moyenne, les personnes les plus démunies, les femmes et les personnes âgées. **Nouvelles CSQ** présente quelques-unes de ces manifestations qui ont marqué l'automne.

UNE VÉRITABLE HISTOIRE D'HORREUR

À l'occasion de l'Halloween, la CSQ a appuyé les manifestations organisées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, qui ont eu lieu à Montréal ainsi qu'à Baie-Comeau, La Tuque, Sherbrooke, Rimouski et Jonquière. Environ 50 000 personnes se sont mobilisées et ont profité de ce moment pour dénoncer le film d'horreur du gouvernement : les services publics sous le couperet de l'austérité libérale.



Animations et jeux-questionnaires interactifs

ÇA PREND PAS LA TÊTE À PAPINEAU !



À ne pas manquer ! La CSQ lance **Ça prend pas la tête à Papineau**, un tout nouveau site Web voué à la publication de courtes capsules d'animation et de jeux-questionnaires interactifs. Ces modules auront pour objectif de vulgariser différents sujets liés à la conjoncture politique et économique. C'est sous le thème de l'austérité que commencera cette nouvelle aventure virtuelle avec la capsule **L'austérité, un mauvais calcul**. Pour en savoir plus, visitez lacsq.org.

Grand rassemblement

LA POLITIQUE FAMILIALE DU QUÉBEC, ON Y TIENT

Plus de 50 000 personnes sont descendues dans les rues, le 9 novembre, pour protester vigoureusement contre les intentions du gouvernement de mettre à sac la politique familiale québécoise. Et pour cause : les mesures du gouvernement mettent en péril l'accessibilité, l'universalité et la qualité des services de garde éducatifs dispensés dans les centres de la petite enfance et en milieu familial. Les manifestations ont eu lieu dans les dix villes suivantes : Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Saguenay, Gatineau, Sept-Îles, Rouyn-Noranda, Longueuil et New Richmond.



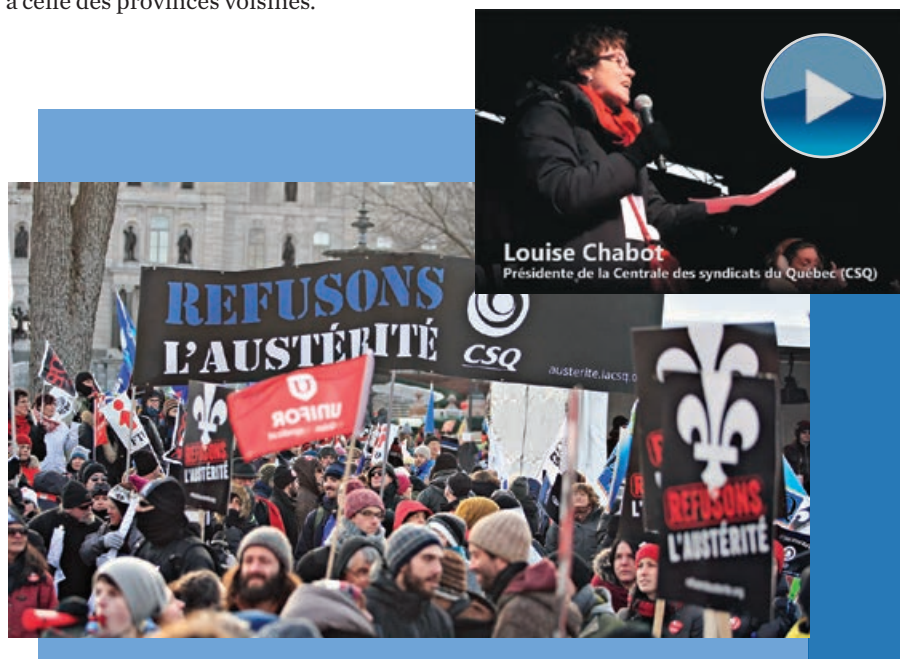
La CSQ a pris part à cette mobilisation en tant que membre d'une coalition de partenaires, soit le Mouvement pour la sauvegarde de la politique familiale québécoise, mis sur pied par l'Association québécoise des centres de la petite enfance. Des personnes représentantes politiques de la Centrale ont d'ailleurs pris la parole dans plusieurs villes lors de ces manifestations.

Rappelons que la politique familiale du Québec est l'un des vecteurs importants pour l'avenir économique du Québec. L'universalité des services de garde et le régime québécois d'assurance parentale ont permis aux femmes de participer plus massivement à l'économie du Québec par leur apport sur le marché du travail. C'est aussi grâce à des mesures similaires que les familles québécoises ont atteint une qualité de vie supérieure à celle des provinces voisines.

Plus de 125 000 voix ont scandé

« NOUS REFUSONS L'AUSTÉRITÉ ! »

Plus de 125 000 personnes ont scandé haut et fort, le 29 novembre à Québec et à Montréal, leur opposition aux mesures d'austérité qui mettront à sac les services publics et annihilent la justice sociale. Elles ont également rappelé au gouvernement qu'il n'a pas été élu avec un tel mandat. Les manifestantes et manifestants ont laissé entendre qu'ils n'ont pas l'intention de baisser les bras. Si le gouvernement ne corrige pas le tir, un très grand et très long dérangement est à prévoir... Rappelons que ce grand rassemblement a été organisé par le collectif Refusons l'austérité, composé des groupes de la société civile, des associations étudiantes et des organisations syndicales, dont la CSQ.



Perspective historique

40 ANS DE PROPAGANDE ANTISYNDICALE

La négociation des secteurs public et parapublic est à peine amorcée que déjà certains médias nous ressortent leurs vieilles cassettes en opposant les personnes salariées de l'État aux contribuables, en les dépeignant comme des gras dur, des privilégiés qui doivent faire leurs efforts, etc. C'est que la bataille de l'opinion publique constitue le « nerf de la guerre ». Le gouvernement tente, par tous les moyens, de priver les syndicats de l'appui populaire.

En 2009, Les Carnets de l'aut'journal ont lancé *Fronts communs – 40 ans de propagande antisyndicale*. L'auteure, Maude Messier, a analysé les articles parus dans les grands quotidiens depuis 1972. Elle y démontre clairement ce système éprouvé, aux rouages fort bien huilés. Un ouvrage très intéressant et toujours d'actualité. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec l'aut'journal (info@lautjournal.info).

La présidente de la CSQ s'exprime sur l'austérité

CHRISTINE MARCEAU ET CATHERINE GAUTHIER *Conseillères CSQ aux communications*

« Avec toutes ces coupes, ces réductions de services et de programmes sociaux, on a l'impression d'assister à un véritable film d'horreur. Chaque semaine, nous sommes à nous demander quels services à la population seront les prochains à tomber sous le couperet de l'austérité libérale », a déclaré plus tôt cet automne Louise Chabot. *Nouvelles CSQ* présente quelques-unes de ses prises de position contre les visés du gouvernement.

LE CUL-DE-SAC DE L'AUSTÉRITÉ

« Le gouvernement Couillard a renié son engagement à se consacrer prioritairement à la relance de l'économie. Il emprunte la voie de l'austérité budgétaire, laquelle est maintenant fortement critiquée par à peu près tous les experts, incluant le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui en étaient pourtant les principaux promoteurs. »

« En Europe seulement, plusieurs peuples peuvent témoigner à quel point ils ont souffert de ces mesures qui n'ont créé que ralentissement et crise économique, chômage, inégalités sociales. Quant aux gouvernements européens, ils abandonnent les uns après les autres de telles politiques, constatant leur influence désastreuse sur l'économie. Pourquoi Philippe Couillard s'entête-t-il à tout prix à aller de l'avant avec ces mesures toxiques ? »

ÉDUCATION : DES COMPRESSIONS, AUCUNE VISION

« Dans son discours inaugural, le premier ministre Couillard a annoncé qu'il ferait de l'éducation une priorité. Depuis, aucune orientation, aucun plan, aucune conception de ce que devrait être l'éducation n'ont été mis de l'avant. Seules les compressions budgétaires sont dans la ligne de mire du ministre Bolduc. Déjà, il a annoncé qu'il sabrerait 70 millions de dollars dans les mesures d'appui à la réussite des élèves, telles que l'aide aux devoirs, l'aide alimentaire et la lecture à l'école. Cela représente 20 % de l'enveloppe budgétaire. Cette coupe irresponsable s'ajoute aux 800 millions de dollars déjà retranchés du budget du réseau scolaire depuis 2010-2011. »

« Il n'est plus possible d'affirmer – comme tente de le faire le gouvernement – que ces coupes touchent uniquement la bureaucratie. Le personnel doit continuer à répondre aux besoins croissants des élèves avec moins de ressources. Quant aux parents, ils voient les frais exigés augmenter sans cesse, comme dans le cas de la hausse des tarifs des services de garde en milieu scolaire. Si l'éducation est réellement une priorité pour le gouvernement, il s'y prend bien mal ! »

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LES ATTAQUES SE MULTIPLIENT

« Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement Couillard a annulé la création des cinq chaires d'études sur le Québec ainsi que le projet de cours d'histoire du Québec obligatoire au collégial. Il a imposé des compressions records et insensées aux universités – 197 millions de dollars cette année. Il n'a pas non plus hésité à couper 19 millions de dollars supplémentaires aux cégeps, alors que le contexte collégial est déjà particulièrement difficile. Ces décisions sont graves : elles mettent carrément en péril la mission éducative de nos institutions. »



Photo Gratien Tremblay



« Tout cela est sans compter les attaques aux régimes de retraite du personnel des universités et le projet de loi sur le gel des effectifs dans la fonction publique, qui touchera doublement les constituantes de l'Université du Québec. Ce gouvernement n'a-t-il pas encore compris qu'un réseau de l'enseignement supérieur de qualité, conjugué avec la recherche, est un ingrédient essentiel du développement et de la croissance économiques durables ? Et il se dit lucide et responsable ! »



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : UNE RÉFORME COÛTEUSE ET DÉSASTREUSE

« La réforme proposée en santé et services sociaux n'améliorera pas l'accessibilité et la qualité des soins. Le gouvernement s'engage dans un grand chambardement des structures, non par souci des patientes et patients, mais pour centraliser toutes les décisions dans les mains du ministre, sans égard aux conséquences dans le réseau et les établissements. Cet exercice s'inscrit dans le plan d'austérité du gouvernement, dont l'ultime objectif, basement idéologique, se résume à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et à la réduction sans vergogne du rôle social de l'État ! »

PETITE ENFANCE : L'UNIVERSALITÉ DES SERVICES EN PÉRIL

« Le gouvernement fait fausse route en envisageant une formule liant le coût des places en garderie aux revenus des parents. Une telle mesure aurait un effet sur l'accessibilité aux services, minerait l'égalité des chances et accentuerait les inégalités sociales. »

« De plus, comme il a été maintes fois démontré et expliqué, ces services éducatifs ne sont pas une dépense, mais un véritable investissement pour la société. Ils privilégient la participation des femmes au marché du travail. Et il ne faut pas oublier que les frais pour les places en garderie sont déjà modulés en fonction du revenu, les mieux nantis payant plus d'impôts. »

LA FORMULE D'UTILISATEUR-PAYEUR NÉFASTE POUR L'ÉQUITÉ

« La CSQ s'oppose à une utilisation accrue de la tarification des services publics et s'inquiète des perspectives de fiscalisation de certains tarifs, qui cachent une volonté de les faire varier selon les revenus des citoyennes et citoyens, par un remboursement ou une contribution fiscale supplémentaire. »

« Les tarifications ont un effet sur l'accessibilité aux services. Elles minent l'égalité des chances et accentuent les inégalités sociales. À la CSQ, nous croyons fortement que les services publics universels assurent le lien social nécessaire à la vie en société. Ils contribuent à la solidarité entre les individus et répartissent équitablement la richesse. »

UN GOUVERNEMENT QUI AGIT SANS MANDAT

« Nos prédécesseurs ont mené des luttes pour ériger une société plus juste, équitable pour toutes et tous, et c'est ce modèle qui est mis aujourd'hui en péril par un gouvernement qui n'a jamais eu de mandat pour agir ainsi. En entretenant un climat d'instabilité et d'insécurité, le gouvernement tente de déconstruire l'État et de liquider les services publics à rabais, au nom de l'austérité. »

LA SOLIDARITÉ POUR FAIRE CHANGER LES CHOSES

« Nous devons resserrer les rangs pour contrer ce gouvernement qui est en train d'anéantir des décennies de luttes syndicales et sociales, en nous ramenant en arrière, à une époque où les inégalités étaient flagrantes, où la population devait s'appauvrir pour aller à l'école ou à l'hôpital, où nos réseaux de services publics n'existaient pas. C'est unis, solidaires et déterminés que nous pourrions faire changer les choses. »



Les coupes, ça fait mal !

STÉPHANE LAPOINTE *Président de la FPEP-CSQ*

Il est minuit moins cinq ! Jamais, depuis cinquante ans, n'avions-nous vu un gouvernement vouloir renverser avec autant de vigueur le modèle québécois.

Réforme dans les services de santé, réforme et compressions en éducation, tarification des services de garde à la hausse, remise en question du régime québécois d'assurance parentale et des régimes de retraite des employés municipaux, pourtant négociés, menace envers les droits de représentation des syndicats pour leur négociation, baisse marquée du financement aux organismes sociaux.

Sur quelles bases ce gouvernement procède-t-il à ce renversement sans précédent du modèle québécois ? La situation financière du Québec est-elle si catastrophique qu'il le prétend ? Sûrement pas ! Les chevaliers de l'Apocalypse du gouvernement amplifient la gravité de la situation pour créer un climat de peur chez les citoyens, afin de les convaincre et de leur faire avaliser leurs politiques néolibérales brutales, et ce, en faisant fi, principalement, de la classe moyenne.

Nous contribuons déjà largement, par nos impôts, aux finances du gouvernement et il veut encore réduire notre pouvoir d'achat ! Par quelle logique ces politiques d'austérité vont-elles relancer l'économie ? On nous enlève de l'argent en nous exhortant à dépenser plus ! Belle pensée magique ! Et comment fera-t-on ça messieurs Leitaot et Coiteux ? En nous endettant encore plus pour en faire bénéficier vos amis banquiers et financiers ? Le gouvernement va diminuer le crédit d'impôt pour les cotisations syndicales. Pourquoi ne coupe-t-il pas les nombreux abris fiscaux qui ne profitent qu'aux plus riches ?

Nos bonzes de l'économie tentent de convaincre les autres citoyens, utilisant la stratégie du diviser pour mieux régner, en traitant les syndiqués de « gras dur » et « d'enfants gâtés », pour que les quelques conditions décentes que nous avons négociées honnêtement soient jalousées par une certaine partie de la population.



Photos FPEP

Les gras dur, ce sont ceux qui sont au pouvoir et ceux dont les capitaux dorment au soleil. Ceux qui facilitent la fiscalité des entreprises, appauvrissant ainsi les finances du Québec, prétextent vouloir attirer les investisseurs et créer une multitude de nouveaux emplois, tout en leur promettant peu d'impôts, des tarifs d'électricité avantageux et de larges subventions, à coup de Plan Nord et autres promesses. Où sont-ils, au fait, ces emplois promis, monsieur Couillard ?



La classe moyenne en a assez de faire les frais des politiques de compressions qui ne font qu'amoindrir son pouvoir d'achat et sa qualité de vie. Les mesures d'austérité que ces libertariens veulent mettre en place n'avantageront encore que les plus riches et ne contribueront en rien à améliorer le sort des citoyens du Québec.

Comme travailleurs du réseau de l'éducation, nous subirons une fois de plus des compressions qui font fi des besoins réels. Nous ne pouvons pas nous laisser faire sans réagir.

Comment peut-on croire qu'avec ces coupes, les mêmes services pourront être rendus ? Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont reconnu que les politiques d'austérité ne contribuent en rien à la relance de l'économie d'un État. Pire, elles entretiennent une prudence conduisant à une stagnation qui la paralyse. La FPEP-CSQ dit non à l'austérité.

L'obsession du déficit cache une volonté de réduire l'État

PIERRE-ANTOINE HARVEY ET ÉRIK BOUCHARD-BOULIANNE *Économistes CSQ*

Tout le monde en convient : l'économie et les finances publiques du Québec sont dans un piètre état et se relèvent plus difficilement que prévu de la crise. Les désaccords émergent quant aux solutions pour équilibrer les finances publiques : devons-nous réduire les dépenses ou augmenter les revenus ?

Le gouvernement souhaite contraindre au maximum la croissance des dépenses publiques. Pour y arriver, il mise sur des compressions de 6,3 milliards de dollars sur deux ans.

LES DÉPENSES NE SONT PAS EN CAUSE

Or, les déficits des dernières années n'ont pas été causés par une explosion des dépenses. Au contraire, à la suite du plan de retour à l'équilibre budgétaire de 2009, la croissance des dépenses de programmes a déjà été réduite de moitié. En effet, entre 2009 et 2013, le budget des services publics a augmenté de 2,6 % en moyenne, comparativement à 5,1 % avant la crise.

Actuellement, plusieurs ministères ont déjà réduit leurs dépenses et leurs effectifs. À lui seul, le réseau de l'éducation primaire et secondaire s'est vu amputé de 800 millions de dollars depuis 2010. Et ces compressions affectent réellement les services offerts à la population, comme l'a confirmé récemment la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain.

UN VÉRITABLE EXERCICE IDÉOLOGIQUE

Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015, le gouvernement Couillard planifie de limiter à 1,6 % la croissance des dépenses de programmes pour les trois premières années de son mandat. Pire, une fois l'équilibre atteint, il a promis non pas de réinvestir dans les services publics, mais de consacrer les surplus au remboursement de la dette et à la réduction des impôts.

Dans les faits, l'actuel programme de réduction des dépenses tient plus de l'exercice idéologique que d'un simple redressement budgétaire. Le gouvernement libéral veut imposer une réduction du rôle de l'État.

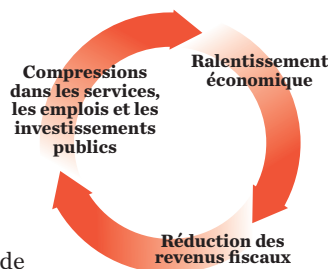
Un problème de revenus

Le manque de revenus est la cause principale des déficits récurrents du Trésor québécois. En refusant de reconnaître ce fait, le Parti libéral condamne le Québec à suivre la spirale descendante de l'austérité. Or, en période de morosité économique, le gouvernement doit plutôt stimuler la relance.

Le gouvernement libéral refuse aussi d'admettre que les baisses d'impôts des dernières décennies affectent les finances publiques en privant les coffres de l'État de près de 4,5 milliards de dollars annuellement. À elle seule, l'abolition de la taxe sur le capital des entreprises dépouille le gouvernement de 1,5 milliard de dollars chaque année.

DES SOLUTIONS À PORTÉE DE MAIN

La CSQ, comme ses partenaires du Front social, propose depuis plusieurs années des solutions concrètes pour éliminer le déficit. Parmi celles-ci, mentionnons des mesures d'économies (par exemple la fin de la sous-traitance, le contrôle du coût des médicaments, etc.) et de nouvelles contributions fiscales touchant les entreprises et les particuliers les plus riches. Pourtant, le gouvernement refuse obstinément de considérer ces avenues.



La dette va exploser ?

Sans détruire le modèle québécois, la dette publique doit être prise au sérieux. Il est possible de reporter l'équilibre budgétaire de quelques années sans que cela ait un impact significatif sur la dette ou ne remette en cause les objectifs de réduction de son poids.

Le gouvernement prévoit un déficit de 2,35 milliards de dollars en 2014-2015. Or, ce chiffre est gonflé par l'inclusion des 1,3 milliard affectés au Fonds des générations pour le remboursement de la dette.

DANS LES FAITS...

Le vrai solde budgétaire représente un déficit de 1 milliard de dollars, ce qui ajouterait seulement 0,2 point de pourcentage à notre endettement relatif. Sans ce déficit, notre dette nette s'élèverait donc à 50,8 % plutôt qu'à 51,0 % du PIB.

Malgré l'effet de la dernière crise économique, la situation de la dette du Québec s'est améliorée depuis une vingtaine d'années. En 1997-1998, la dette brute représentait 57,7 % du PIB et ce poids a diminué jusqu'à 48,6 % en 2008-2009 pour remonter à 54,3 % en 2013-2014. Aussi, en 1996-1997, les paiements des intérêts sur la dette accaparaient 15,7 % des revenus consolidés du gouvernement alors qu'ils ne sont que de 11,2 % en 2014-2015. /



Notre « part » des sacrifices

Les employées et employés de l'État seront une fois de plus invités à faire leur « part des sacrifices nécessaires » dans le cadre du renouvellement de leurs conventions collectives. Or, nous avons déjà amplement fait notre part !

Depuis le Plan de retour à l'équilibre budgétaire de 2009, l'évolution de la rémunération des salariés du secteur public a été inférieure à celle des autres salariés du Québec, ce qui a contribué à :

- accroître notre retard salarial ;
- nous faire perdre, en moyenne, près de 10 500 \$ par personne sur la période ;
- faire économiser au gouvernement plus de 4 milliards de dollars.

Cette fois, c'est peut-être aux membres du 1 % et aux entreprises rentables de faire leur « juste part ».

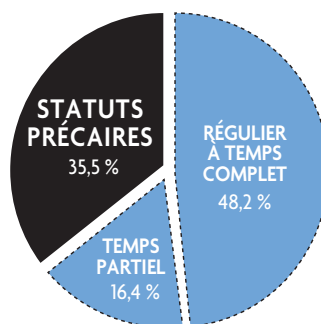
Mieux payés ?

En additionnant le salaire aux avantages sociaux et aux congés payés, on constate que les salariées et salariés des services publics gagnent 8,3 % de moins que leurs collègues des autres secteurs. Et, si l'on compare avec le secteur public des autres provinces, Québec paye son personnel bien en deçà de la moyenne canadienne.

Par exemple : si l'on compare le salaire maximal du personnel enseignant avec le salaire médian de l'ensemble du personnel dans chacune des provinces, on constate que les enseignantes et enseignants du Québec se situent parmi les moins favorisés du Canada, devant la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

Boulonnés au plancher !?

Saviez-vous que 35 % des salariées et salariés de l'État, soit 190 000 personnes, ne bénéficient d'aucune sécurité d'emploi ? La multiplication des contrats temporaires, le travail sur appel et l'utilisation des agences ont fait exploser la précarité dans les services publics.



Répartition des salariés de l'État québécois selon le statut d'emploi, 2011-2012

Les régimes de retraite du secteur public endettent la population !

Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est financé à 50 % par les cotisations retenues sur les payes du personnel de l'État.

La rente moyenne du RREGOP s'élève à 19 000 \$ par année.

La caisse des employées et employés est capitalisée à plus de 94 %... : il n'y a donc pas de risque de faillite !

Nous contraindre à des choix difficiles

Opposer les revendications salariales du personnel de l'État à la capacité de payer du gouvernement constitue une stratégie classique. Or, cette fois-ci, le gouvernement semble aussi vouloir mettre en opposition les demandes salariales et le maintien des services publics.

Partout, il clame qu'une « marge de manœuvre » pour les augmentations de salaire pourra se dégager si les syndicats participent à la « réorganisation du travail » et « profitent » du départ à la retraite de 15 000 travailleuses et travailleurs annuellement, sans les remplacer.

La CSQ et ses partenaires du Front commun défendent avec vigueur celles et ceux qui, chaque jour, tiennent les services publics à bout de bras ! Il s'agit d'une lutte pour les services publics et le développement économique et social du Québec. /

Nos demandes en Front commun

MAXIME CLÉMENT *Conseiller SISF aux communications*

Le coup d'envoi a été donné aux négociations des conventions collectives du secteur public, le 30 octobre dernier, alors que le Front commun déposait les demandes relatives aux matières intersectorielles au Conseil du trésor. Ces revendications ont été adoptées suivant une vaste consultation des membres du Front commun de mai à octobre.

Pour souligner l'événement, près de 2 000 manifestantes et manifestants se sont rassemblés devant l'Assemblée nationale. Au même moment, de nombreuses actions ont été tenues dans les milieux de travail pour sensibiliser les employeurs locaux aux demandes de négociation du Front commun.



COUP D'ŒIL SUR NOS REVENDICATIONS

- Hausse salariale : 4,5 % par année, pour une convention collective de 3 ans, soit :
 - 2 % pour combler le retard de la rémunération globale de 8,3 % déterminé par l'Institut de la statistique du Québec ;
 - 2 % supplémentaires pour maintenir la parité salariale avec les autres salariées et salariés québécois et assurer une protection contre la hausse du coût de la vie ;
 - un montant fixe équivalant à 0,5 % du salaire moyen afin que le personnel de l'État puisse bénéficier de l'enrichissement collectif.
- Disparités régionales : le Front commun négociera des améliorations sur le plan des disparités régionales, notamment une bonification de la prime d'isolement et d'éloignement.
- Conditions de travail et qualité de vie au travail : le Front commun revendiquera des mesures concrètes afin de réduire la précarité du personnel, de contrer l'érosion de son autonomie professionnelle, de freiner le recours à la sous-traitance et à la privatisation ainsi que de favoriser la conciliation famille-travail-études.
- Attraction et rétention du personnel : selon le gouvernement, on comptera 15 000 départs à la retraite annuellement au cours des prochaines années. Le Front commun cherchera des moyens de favoriser la rétention et le recrutement du personnel par des conditions de travail décentes afin d'assurer la qualité et la continuité des services publics.

Mobilisons-nous !

Le contexte politique n'est pas rose. Les annonces de compressions se multiplient, des projets de loi menacent de mettre sens dessus dessous nos services publics tout en concentrant davantage de pouvoir entre les mains du Conseil des ministres... et le gouvernement nous promet des mesures encore plus draconiennes au printemps prochain !



Photo Pascal Ratthé

Tout cela est sans compter l'écart de rémunération grandissant entre le secteur public et les autres salariées et salariés, les compressions budgétaires qui nuisent à la qualité des services, l'explosion du nombre de cadres, qui remet en cause l'autonomie professionnelle, et l'infiltration sournoise du privé.

Cette adversité rend l'action syndicale d'autant plus nécessaire. Les négociateurs du Front commun auront besoin de votre soutien. En répondant présent aux invitations que vous lanceront vos représentantes et représentants syndicaux, vous contribuerez à faire de ces négociations un véritable succès !

Une grande tournée des régions

Les représentantes et représentants du Front commun ont ratissé les régions du Québec, entre le 4 novembre et le 11 décembre 2014, pour discuter avec les membres des revendications syndicales et échanger sur la conjoncture politique. /

Fédérations du réseau scolaire

Des revendications pour assurer une éducation de qualité

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*KARINE LAPIERRE *Conseillère FPPE-CSQ en communication*SYLVIE LEMIEUX *Attachée de presse FSE-CSQ*

Les compressions des dernières années, l'intégration des élèves en difficulté sans les services adéquats, les différents changements législatifs et politiques ainsi que la gestion axée sur les résultats ont miné le climat de travail dans les écoles et les centres, en plus d'avoir eu des effets néfastes sur la réussite des élèves. Les attentes grandissantes quant au rôle de l'école font que le fardeau est maintenant trop lourd à porter pour le personnel. Il est donc plus que temps de changer la donne dans le réseau scolaire et d'avoir une vision à long terme de l'éducation.

À l'aube de la négociation du secteur public, *Nouvelles CSQ* présente un survol des demandes sectorielles des fédérations du réseau scolaire qui ont été présentées aux comités patronaux de négociation, le 30 octobre dernier.

L'ENSEIGNEMENT, LA PRIORITÉ

Une fois de plus, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) négocieront conjointement les éléments liés aux conditions de travail de leurs membres.

Parce qu'enseigner est de plus en plus exigeant, les enseignantes et enseignants de la FSE-CSQ demandent que l'on réduise la taille des groupes, en nombre d'élèves pour certains degrés, mais aussi en tenant compte de leur composition, notamment en considérant la valeur pondérée des élèves en trouble du comportement, la présence ou l'intégration des élèves en difficulté ainsi que la quantité des services qui leur sont offerts. La FSE-CSQ demande également que l'on ajoute des ressources enseignantes pour épauler celles qui travaillent auprès des élèves en difficulté.

Selon Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ, ces mesures permettraient au personnel enseignant de consacrer plus de temps à chacun des élèves, de faire de la prévention et du dépistage, tout en favorisant nettement une intervention auprès des plus vulnérables.

« De plus, nous voulons que soit reconnue notre autonomie professionnelle et que soient améliorées plusieurs composantes de notre travail. Il s'agit de nous donner les outils pour remplir les diverses fonctions de la tâche enseignante, en reconnaissant notre expertise et nos compétences. Par exemple, nous demandons, entre autres choses, à nous réapproprier le contenu de nos journées pédagogiques parce qu'elles sont essentielles à l'enseignement, que ce soit pour préparer du matériel ou pour nous concerter entre collègues », affirme-t-elle.



Johanne Pomerleau, Éric Pronovost et Josée Scalabrini

Photo Caroline Grégoire

Autres éléments au cœur des demandes syndicales : la diminution de la précarité pour favoriser l'attraction et la rétention des candidates et candidats qui souhaitent entreprendre une carrière en enseignement, particulièrement en formation professionnelle (FP) et à la formation générale des adultes (FGA), où l'obtention de postes menant à l'acquisition de la permanence demeure une demande prioritaire. La FSE-CSQ travaillera pour bien encadrer la formation à distance, tant pour la FGA que du côté de la FP, où l'on visera également à encadrer l'enseignement individualisé. La FSE-CSQ plaidera également haut et fort la nécessité d'établir un nombre maximal d'élèves par classe à la FGA.

De plus, pour améliorer les conditions en emploi du personnel enseignant et favoriser sa conciliation famille-travail, la FSE-CSQ demandera notamment une contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie et la création d'une banque de congés pour obligations parentales et familiales.

SE DONNER LES MOYENS D'ATTIRER ET DE RETENIR DES PROFESSIONNELLS

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) fera de l'attraction et de la rétention du personnel l'enjeu principal de sa négociation. Au cours des dernières années, les conditions de travail du personnel professionnel et la reconnaissance des spécificités liées à ses professions se sont effritées.

Pensons aux coupes budgétaires répétées, à l'avenir incertain des commissions scolaires, à la décentralisation de plus en plus grande des pouvoirs et des budgets vers les écoles et les centres, aux changements fréquents faisant suite aux décisions ministérielles ou législatives (par exemple : maternelle 4 ans, projets de loi divers, conventions de gestion) qui ont entraîné une telle dégradation.

« L'équation est simple : si les professionnelles et professionnels ont des conditions de travail attrayantes, ils auront envie de s'investir dans le milieu de l'éducation et d'y rester. Au bout de l'équation, ce sont les élèves qui vont en bénéficier, affirme Johanne Pomerleau, présidente de la FPPE-CSQ. Nos demandes visent donc à améliorer les conditions de travail et d'exercice de nos membres, ainsi qu'à obtenir la reconnaissance de leur expertise et de leur autonomie professionnelle pour pallier les difficultés de recrutement et poursuivre l'accroissement du niveau de service professionnel. »



Photo istock

COMPRESSIONS CHEZ LE PERSONNEL DE SOUTIEN, DES POTS CASSÉS À RÉPARER

Pour sa part, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) a déposé ses demandes en les regroupant sous différents thèmes jugés prioritaires.

« Des efforts significatifs doivent être faits pour améliorer l'organisation du travail dans les milieux, car elle s'est dégradée au fil des ans en raison des coupes budgétaires successives. Cela a notamment des impacts directs sur le climat de travail et la motivation du personnel. Par ailleurs, l'intervention du personnel travaillant dans les services directs aux élèves ne s'improvise pas. Ces personnes doivent pouvoir compter sur du temps de préparation et de planification suffisant et rémunéré pour pouvoir offrir des services de qualité », affirme Éric Pronovost, président de la FPSS-CSQ.

La question de l'attraction et de la rétention du personnel est également au cœur des demandes de la Fédération. « Les membres du personnel de soutien possèdent des compétences uniques : leur expérience en intervention, leur connaissance du milieu et leur volonté à s'impliquer et à évoluer dans leur carrière doivent davantage être prises en compte. Il faut donc cesser de recourir à un personnel externe qui connaît mal le milieu scolaire et qui coûte souvent plus cher. En contrepartie, l'attraction et la rétention du personnel de soutien nécessitent de meilleures conditions de travail », conclut-il. /

**FRONT
COMMUN
2015**



AVEC nous

pour préparer
l'avenir



frontcommun.org

Fédérations de l'enseignement supérieur

Prêtes à négocier !

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ
à l'enseignement supérieur*

Les trois fédérations du réseau de l'enseignement supérieur ont déposé leurs demandes sectorielles, le 30 octobre dernier, après avoir réalisé une tournée de consultations auprès de leurs membres. **Nouvelles CSQ** en présente les faits saillants.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET MEILLEURE RECONNAISSANCE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Au cours des deux phases de consultations s'étant échelonnées sur une année complète, les membres de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) ont soulevé plusieurs préoccupations touchant les mouvements de personnel, notamment l'accès à un horaire à temps complet, la promotion et le maintien en emploi. La Fédération proposera donc des solutions visant à faciliter l'augmentation du nombre d'heures travaillées des personnes salariées à statut précaire et à favoriser l'accès à des postes réguliers.

Également, la Fédération souhaite discuter des différentes problématiques touchant l'organisation du travail, notamment en ce qui a trait à la sous-traitance. « Bien souvent, des tâches sont confiées à forfait, à l'externe, alors que nos membres, des personnes salariées régulières ou occasionnelles, sont qualifiés et disponibles pour exécuter les différents travaux », indique Annie Roy, porte-parole de la négociation de la FPSES-CSQ.



Dans l'ordre habituel : Louis-Philippe Paulet, Annie Roy et Mélissa Tweddell

Photo François Beauregard

Outre les augmentations salariales revendiquées par le Front commun, plusieurs éléments sectoriels sont réclamés par la Fédération pour améliorer la situation financière du personnel de soutien. Parmi celles-ci, mentionnons : l'augmentation de la contribution du collège au régime d'assurance-maladie, le décloisonnement de la prime de chef d'équipe et l'acquittement par le collège de la cotisation à un ordre professionnel lorsqu'il en exige l'appartenance, de même que le remboursement des frais reliés aux permis, aux certificats de qualification ou de compétences exigés pour certaines classes d'emplois.

Finalement, dans l'esprit d'améliorer la conciliation travail et vie personnelle du personnel de soutien, la FPSES-CSQ réclame la création d'une banque de congés pour responsabilités familiales et parentales distincte de la banque de congés de maladie.

MIEUX ATTIRER, INTÉGRER ET RETENIR LE PERSONNEL PROFESSIONNEL

Les questions de la précarité et de la sécurité d'emploi sont au cœur des préoccupations des professionnelles et professionnels. Avec la nouvelle gestion publique, une nouvelle mode managériale s'est implantée au sein des cégeps, à savoir les embauches de professionnelles et professionnels pour des projets spécifiques.

« Dans la plupart des cas, les projets spécifiques n'ont plus rien de spécifique ! », ironise Mélissa Tweddell, porte-parole de la négociation de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ). De fait, plutôt que d'embaucher des professionnelles et professionnels pour occuper des postes réguliers, les cégeps les confinent dans ces projets, qui peuvent s'étirer sur quatre ans (et parfois plus), ce qui entretient la précarité. La Fédération revendique donc une définition claire du concept de projet spécifique et sa limitation à une durée de deux ans.

LA CSQ, LA PLUS REPRÉSENTATIVE DU RÉSEAU COLLÉGIAL

La CSQ est la seule organisation syndicale à représenter les trois catégories de personnel de cégep. C'est ce qui permet aux trois fédérations collégiales de la Centrale d'avoir une réelle compréhension globale des enjeux du réseau et d'harmoniser leurs revendications de façon optimale.

Parions que le personnel de soutien, le personnel professionnel et le personnel enseignant seront mobilisés et unis afin d'en arriver à la signature de conventions collectives satisfaisantes et reflétant de la reconnaissance pour tout le travail effectué au sein des cégeps et collèges du Québec.

Par ailleurs, le remplacement important de l'effectif du personnel professionnel, d'ici 2020, rend incontournable l'ajout de mesures d'attraction, d'intégration et de rétention de la relève.

« L'amélioration de la conciliation travail-famille-vie personnelle requiert de la créativité. Nous croyons qu'une nouvelle vision du travail doit, entre autres, se caractériser par une autonomie et une flexibilité accrues dans l'organisation du travail et dans la réalisation des mandats confiés à nos membres », précise-t-elle.

En ce sens, la FPPC-CSQ réclame, elle aussi, la création d'une banque de congés pour responsabilités familiales et parentales distincte de la banque de congés de maladie. De plus, afin d'offrir un réel pouvoir d'attraction et de rétention d'un personnel qualifié, la Fédération réclame de maintenir l'équivalence avec les enseignantes et enseignants en ce qui a trait à la reconnaissance de la scolarité.

UNE ALLIANCE HISTORIQUE POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP

Les 60 syndicats d'enseignants de cégeps, affiliés à la CSQ et à la CSN, ont choisi de s'allier en vue des négociations sectorielles. Une nouvelle entité de négociation a ainsi été créée : l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC). Elle représentera l'ensemble des 21 000 enseignantes et enseignants du réseau collégial.

Nul doute que la consolidation du réseau collégial s'avère un cheval de bataille important pour le personnel enseignant, notamment en ce qui a trait aux problèmes de financement des petites cohortes et au développement de la formation à distance.

UN COMITÉ INTERPROFESSIONNEL SUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La place croissante qu'occupent les étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH) affecte considérablement le travail des membres des trois fédérations du collégial. Considérer cette problématique d'un point de vue isolé serait une erreur compte tenu des impacts et des interactions touchant à la fois le personnel enseignant, professionnel et de soutien. Voilà pourquoi la FEC-CSQ, la FPPC-CSQ et la FPSES-CSQ revendiqueront d'une même voix la création d'un comité paritaire national intercatégoriel pour assurer un suivi de la situation et formuler des recommandations concrètes afin de permettre une meilleure intégration ainsi que la réussite des EESH.

« Avec la publication récente du rapport Demers sur l'offre de formation collégiale, nous sommes conscients que ces questions sont en partie politiques et qu'elles ne peuvent se régler que dans le strict cadre de la négociation. Notre mobilisation, de concert avec nos collègues professionnels et de soutien, devra aussi se manifester au-delà de la période de négociation », souligne d'entrée de jeu Louis-Philippe Paulet, porte-parole de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ).

Sur le plan de la valorisation de la profession enseignante, l'autonomie professionnelle est au cœur des revendications. Elle passe notamment par des demandes visant la reconnaissance de l'expertise disciplinaire et du rôle central du personnel enseignant dans la gestion des programmes ainsi que dans la reconnaissance des acquis et des compétences.

Par ailleurs, le problème de la complexification, de l'alourdissement et de l'éclatement de la tâche a été très bien cerné au cours des dernières années par les travaux d'un comité paritaire. L'heure est maintenant à la recherche et à l'implantation de solutions concrètes.



Photo François Beauregard

« Le défi de cette négociation sera de déterminer des solutions qui auront un impact réel sur la tâche d'une grande majorité d'enseignantes et d'enseignants, sans pour autant sombrer dans l'émiettement des ressources. Le dossier des étudiantes et étudiants en situation de handicap sera d'ailleurs au cœur de cette préoccupation », précise-t-il. /



POUR NE RIEN MANQUER SUR LA NÉGO...

VOUS SOUHAITEZ TOUT SAVOIR SUR L'ÉVOLUTION DE LA NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC ? ABONNEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DE LA CSQ EN VISITANT LE SITE NEGO2015.ORG.



Fédérations de la santé et des services sociaux

L'allègement du fardeau de tâche au cœur des négociations

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

La Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) a déposé, le 19 novembre 2014, ses demandes au Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux. Elle revendique, notamment, des mesures concrètes pour améliorer la stabilité des équipes.

« C'est la clé pour alléger un fardeau de tâche devenu beaucoup trop lourd et, par le fait même, pour diminuer l'incidence élevée des cas d'épuisement professionnel », soutient Claire Montour.

La FSQ-CSQ revendiquera aussi l'obtention d'un ratio personnel-patient dans tous les secteurs, déterminé en fonction de la réalité et des besoins propres à chaque milieu. La leader syndicale est bien consciente qu'un tel ratio serait une première, mais elle invite la partie patronale à faire preuve d'ouverture pour que l'on trouve des solutions à des problèmes qui perdurent depuis trop longtemps.

« Il y a des limites au nombre de patients que l'on peut confier à la responsabilité du personnel. Il est plus que temps que l'on encadre le tout en tenant compte de la tâche que cela représente, ainsi que de la nécessité d'assurer des soins de santé de qualité. »

Des demandes empreintes de bon sens

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

La Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ) a déposé, le 30 octobre 2014, ses demandes au Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS). Le personnel étant à bout de souffle, les revendications sont principalement axées sur les conditions de travail favorisant l'attraction et la rétention du personnel ainsi que la création d'un climat de travail plus humain.

« Compte tenu de l'écart de revenu grandissant avec le secteur privé, si nous voulons attirer du personnel qualifié et garder le personnel d'expérience dans le réseau public, il faut pouvoir lui offrir des conditions de travail intéressantes », explique Claude de Montigny, président de la Fédération.

Par ailleurs, la FSQ-CSQ exigera aussi de l'employeur qu'il s'engage à soutenir le personnel assujéti à des heures de formation rendues obligatoires par les ordres professionnels ainsi qu'à prévoir les budgets nécessaires.

« Actuellement, le personnel n'a pas accès à la formation en cours d'emploi. Quant aux budgets prévus à cette fin, ils sont malheureusement détournés pour d'autres utilisations par les directions d'établissement », conclut Claire Montour.

Enfin, la Fédération revendiquera des mesures concrètes pour renforcer l'attraction et la rétention du personnel dans les régions.



Claude de Montigny et
Claire Montour

Photo Caroline Grégoire

Que ce soit par des congés payés pour obligations familiales ou parentales, par une plus grande conciliation travail-famille-études ou en humanisant le traitement des invalidités, les membres de la F4S-CSQ espèrent recréer un climat plus humain et moins stressant.

« Nos membres sont mobilisés, ils sont motivés à faire du secteur de la santé et des services sociaux un milieu attrayant pour le personnel et où il sera possible d'offrir de meilleurs services à la population. Nous espérons de l'ouverture et du gros bon sens de la part du CPNSSS et nous souhaitons que les négociateurs aient l'amélioration des services à la population à cœur autant que nous ! », conclut-il. /

LE MÉPRIS DU GOUVERNEMENT COUILLARD

CHRISTINE MARCEAU *Attachée de presse*

Un peu avant Noël, le ministre du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a poussé l'odieux jusqu'à proposer moins que rien pour le renouvellement des conventions collectives du secteur public. En effet, les offres du gouvernement libéral prévoient plutôt un gel salarial de 2 ans et 1 % d'augmentation par année, pour les 3 années suivantes. Des offres jugées fort méprisantes à l'égard des 400 000 travailleuses et travailleurs de l'État.

Pour Louise Chabot, présidente de la CSQ, il s'agit ni plus ni moins « d'un manque flagrant de respect pour les femmes et les hommes travaillant dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que de la fonction publique. Même si le Conseil du trésor ne nie pas l'existence d'un retard salarial, il ne souhaite pas le réduire. Au contraire, le gel salarial qu'il veut nous imposer doublerait, après cinq ans, l'écart salarial déjà énorme entre les employés des services publics et les autres salariés québécois ».

Par ailleurs, le gouvernement ignore l'ensemble des propositions pour l'amélioration des conditions de vie au travail et de gestion des services publics. La réduction de la précarité et de la sous-traitance, tout comme l'amélioration de l'autonomie professionnelle et des mesures de conciliation famille-travail-études sont restées lettre morte. Le gouvernement fait la sourde oreille, tout comme pour les multiples propositions soumises pour le financement des services publics.

Ce n'est donc pas par nécessité, mais bien pour des raisons idéologiques que ces mesures sont mises en place. Malheureusement, ce sont encore les femmes, représentant 75 % des employés des services publics, qui sont les cibles dans l'atteinte du déficit zéro.

Depuis le Plan de retour à l'équilibre budgétaire de 2009, l'évolution des salaires du personnel de l'État a été inférieure à celle des autres travailleuses et travailleurs du Québec. Cela a non seulement contribué à accroître leur retard salarial, mais leur a aussi fait perdre, en moyenne, près de 10 500 \$ par personne sur la période. Pour le gouvernement, cela représente des économies de plus de 4 milliards de dollars depuis 2009. Ces employées et employés ont déjà fourni leur part d'efforts !

Le gouvernement cherche à placer les travailleuses et travailleurs des services publics devant un faux dilemme : gel salarial ou augmentation de la charge de travail. De plus, il pousse l'odieux jusqu'à vouloir retarder l'âge de la retraite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie, réduire le salaire moyen pour le calcul des rentes et retirer à ces personnes leur indexation. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, personne n'est payé à ne rien faire ! Si l'on tient vraiment à des services publics de qualité, on doit plutôt offrir des conditions de travail décentes pour attirer et retenir une main-d'œuvre de qualité.

Les travailleuses et travailleurs des services publics ne se laisseront pas appauvrir pour financer l'atteinte du déficit zéro au profit d'une idéologie néolibérale. Au gel des salaires, nous répliquerons par un hiver chaud.

QU'ADVIENT-IL DU RÉGIME DE RETRAITE ?

Le gouvernement souhaite modifier le régime de retraite (RREGOP) : augmentation de l'âge de la retraite sans réduction, augmentation de la réduction actuarielle en cas de retraite anticipée et moyenne des huit meilleures années pour le calcul de la rente. Toutefois, il ne s'agit que d'une position initiale de négociation et RIEN N'EST ENCORE JOUÉ. Et, même en supposant que le tout entre en vigueur, les retraites effectives prises d'ici décembre 2016 ne seraient pas affectées. De plus, il serait inutile de se lancer dans une retraite progressive au cours des prochains mois en vue d'une retraite en 2017 ou après, car les nouveaux critères seraient alors en vigueur. Pour plus de détails, consultez nego2015.org.

Dernière heure !

Ne manquez pas le tout dernier épisode de Nouvelle éclair, un bulletin d'information qui trace avec humour le bilan des « réalisations » du gouvernement libéral de Philippe Couillard. Pour regarder et partager cette vidéo, rendez-vous sur le site nego2015.org/videos.



Les alliances syndicales : un remède contre l'austérité

PIERRE AVIGNON *Conseiller FEC-CSQ*

Avec des compressions de 41 millions de dollars pour l'année 2013-2014, soit environ 2 % du budget total alloué au réseau, les cégeps n'ont pas été épargnés par la vague d'austérité. Cela s'ajoute aux 109 millions de dollars déjà coupés au cours des quatre dernières années. Pour Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ, les alliances font partie des remèdes : « Il ne s'agit plus de savoir quel réseau sera le plus durement touché, mais plutôt de s'unir afin de contrer cette idéologie à la fois dominante et nocive pour notre société. »

Voilà pourquoi les deux fédérations représentant les enseignantes et enseignants de cégep ont décidé de s'unir en vue du renouvellement des conventions collectives de leurs membres. « En plus de la mise sur pied du Front commun, auquel nous sommes très attachés, nous avons décidé d'aller plus loin en créant une alliance sectorielle avec la FNEEQ-CSN », explique le leader syndical.

L'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC) a vu le jour le 26 octobre 2014. Un seul cahier de demandes a été déposé au Comité patronal de négociation des collèges quelques jours plus tard. « Tout cela ne s'est pas fait sans effort. Toutefois, nous sentons que ça répond aux attentes de notre milieu, tout en favorisant la mobilisation de l'ensemble des profs de cégep », affirme-t-il.

D'ailleurs, les priorités de négociation communes se sont rapidement articulées autour de quatre grands thèmes, soit : la précarité, la tâche et l'organisation du travail, la rémunération et l'appartenance à l'enseignement supérieur, ainsi que la consolidation du réseau collégial.



Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ, lors de la manifestation de l'ASPPC, le 14 novembre 2014, après l'annonce d'une nouvelle compression de 19 millions de dollars dans le réseau collégial.

LES IMPACTS DE L'AUSTÉRITÉ DANS LE RÉSEAU DES CÉGEPS

La négociation d'une entente sectorielle ne sera pas chose facile, car déjà les compressions budgétaires vont dans le sens contraire de plusieurs demandes syndicales.

« Ce n'est pas en coupant dans le service direct aux jeunes les plus vulnérables que le Québec va réussir à augmenter son taux de diplomation. Comment se fait-il qu'une société aussi riche que la nôtre se retrouve, par exemple, obligée de réduire les heures d'ouverture de ses bibliothèques scolaires ? C'est un véritable non-sens », s'insurge Mario Beauchemin.

Les compressions successives constituent autant de détérioration aux conditions d'enseignement, en plus de représenter des attaques directes contre les emplois du personnel professionnel et de soutien.

LA REMISE EN QUESTION DU RÔLE DES CÉGEPS

Entre austérité et négociation, la publication du rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale, issu du Sommet sur l'enseignement supérieur de l'hiver 2013, intervient donc à un moment un peu particulier.

« Nous avons beaucoup d'attentes. Nous escomptons des propositions davantage ciblées visant à favoriser l'accessibilité aux programmes techniques en difficulté de recrutement et aux cégeps en région. Sans rejeter l'ensemble des propositions, notamment celles concernant la mobilité étudiante, la collaboration et la promotion nationale des programmes, nous sommes inquiets de ce qu'en fera le gouvernement en place », poursuit le président de la FEC-CSQ.

Rappelons que Guy Demers, le président du Chantier, propose de renforcer la décentralisation des programmes, de revoir la formation générale, de rapprocher le secteur régulier et celui de la formation continue ainsi que de créer un nouveau diplôme d'études techniques n'ayant pas les mêmes exigences que celui de la formation générale.

« Il faut davantage augmenter les mesures d'aide à la réussite plutôt que de diminuer les conditions de diplomation. Si l'année 2014 s'est terminée sous le signe de la mobilisation et des alliances, espérons que l'année 2015 sera celle d'un règlement satisfaisant pour l'ensemble du personnel du secteur public », conclut-il. /

Photos France Désalniers

Fusion des commissions scolaires

UNE RÉFORME PUREMENT IDÉOLOGIQUE

CATHERINE GAUTHIER ET CLAUDE GIRARD *Conseillers CSQ aux communications*

Les mesures d'austérité idéologiques imposées au fil des ans en éducation ont fait mal. Comme si cela n'était pas suffisant, le gouvernement s'y attaque de nouveau. Il poursuit, sans aucun mandat de la population, son opération de démantèlement du modèle québécois.

C'est ainsi qu'il annonce de nouvelles compressions qui affecteront sérieusement les services aux élèves. De plus, il prévoit déposer un projet de loi au début de l'année 2015, dans le but de fusionner les commissions scolaires et d'en revoir la gouvernance, et ce, à la lumière des résultats des dernières élections.

Le ministre Bolduc prétend agir ainsi par souci d'économie, au nom d'une austérité budgétaire nullement nécessaire, inspirée uniquement par l'idéologie et non par la réalité. Et, lorsqu'on le questionne sur les économies anticipées, il est incapable de les chiffrer.

L'histoire récente nous rappelle, d'ailleurs, que les fusions n'ont jamais été la mine d'or que certains voudraient bien nous faire croire. Pensons aux fusions des commissions scolaires, en 1998, qui devaient rapporter 100 millions de dollars au gouvernement. Au contraire, elles ont plutôt coûté 70 millions¹ de plus à l'État et aux commissions scolaires.

Sur le plan pédagogique, les ambitions du ministre ne font guère plus sérieux. Il ne dispose d'aucune étude démontrant que les services aux élèves seraient améliorés au lendemain des fusions scolaires. Par ailleurs, il est incapable d'expliquer en quoi la réussite éducative s'en porterait mieux.

Les plans définitifs du ministre ne sont toujours pas connus. Toutefois, nous pouvons déjà affirmer que, pendant qu'on brasse ainsi les structures, on ne règle pas les vrais problèmes en éducation. Malheureusement, cette réforme en éducation ne sera pas sans conséquence pour le personnel et les élèves. Nous devons faire preuve d'une grande solidarité pour faire face à cette nouvelle offensive gouvernementale.

La CSQ surveille de très près cet enjeu. Déjà, les représentants et représentants politiques de la Centrale et de ses fédérations du réseau scolaire ont rencontré le ministre Bolduc à ce sujet. Par ailleurs, un dossier portant sur ce projet de réforme sera publié dans la prochaine édition du magazine. D'ici là, au fur et à mesure des développements, d'autres informations seront communiquées aux membres, notamment par l'entremise du site austerite.lacsq.org.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- De l'idéologie pure et sans vision pour la réussite des élèves
- Aucune économie prévisible. Pire : des coûts additionnels à venir
- Une démarche engagée sans aucune consultation. Du jamais vu !
- Un brassage de structures sans preuve d'amélioration réelle pour notre réseau public
- Une source inutile d'insécurité dans le réseau pour tout le personnel
- Une décentralisation pouvant accroître la bureaucratie et la reddition de compte /



¹ DIONS-VIENS, Daphnée (2014). « Commissions scolaires : la dernière fusion a coûté 70 millions \$ », [En ligne], *Le Soleil* (21 novembre), [lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/2014/11/20/01-4821042-commissions-scolaires-la-derniere-fusion-a-coute-70-millions-ph].

Marathon à relais Prof, ma fierté !

UN FRANC SUCCÈS !

MAXIME GARNEAU *Conseiller FSE-CSQ aux communications*

Cet automne, c'est plus de 6 300 enseignantes et enseignants des quatre coins du Québec qui ont enfilé leurs espadrilles pour participer à l'une des huit étapes du marathon à relais de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), organisé dans le cadre de la campagne de valorisation de la profession enseignante Prof, ma fierté !

Après Rimouski et Jonquière, en octobre, la tournée régionale s'est poursuivie à Rouyn-Noranda, Saint-Sauveur, Longueuil, Sherbrooke et Trois-Rivières en novembre. Enfin, le grand événement de clôture a eu lieu au parc de la Francophonie, à Québec, le 6 décembre dernier.

« La grande réussite de nos huit événements régionaux démontre que les enseignantes et enseignants souhaitent dire haut et fort que oui, enseigner, c'est tout un marathon ! Ils ne ménagent pas leurs efforts pour offrir un enseignement de qualité à tous leurs élèves, malgré des conditions qui ne sont pas toujours au rendez-vous, particulièrement en cette période où les coupes frappent de plein fouet notre système d'éducation publique », explique Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ.

Divisé en huit étapes d'environ cinq kilomètres parcourus sur huit semaines, le marathon à relais était aussi l'occasion de fraterniser entre collègues et de participer à des activités familiales. Les événements étaient parrainés par David Savard-Gagnon, champion du marathon de Montréal en 2013 et professeur d'éducation physique dans Charlevoix.



Line Camerlain, 2^e vice-présidente de la CSQ



Marc Nantel, 1^{er} vice-président et Josée Scalabrini, présidente de la FSE

« Ce marathon symbolique a permis aux enseignantes et enseignants du Québec de démontrer leur persévérance et leur dévouement, des qualités qui leur permettent, jour après jour, de porter l'école à bout de bras. Notre réseau scolaire repose d'abord et avant tout sur le personnel de l'éducation qui, chaque jour, fait la différence auprès des élèves dans les écoles et les centres de formation du Québec. Ce réseau ne peut donc pas être réduit à une simple colonne de chiffres ! Le ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, doit prendre enfin le parti de l'éducation et non celui de la finance », ajoute Louise Chabot, présidente de la CSQ.



Louise Chabot, présidente de la CSQ

« Je suis fier d'avoir participé personnellement à tous ces événements et d'avoir marché avec celles et ceux qui constituent la pierre angulaire de notre système d'éducation. Soyons fiers de notre belle profession et de la qualité de notre travail ! Soyons fiers d'être des enseignantes et des enseignants ! », conclut Josée Scalabrini. /

UN PROF PLUS GRAND QUE NATURE

MAXIME GARNEAU *Conseiller FSE-CSQ aux communications*

L'implication bénévole de Pierre-Luc Synnott ne date pas d'hier. Depuis plusieurs années, il ne ménage aucun effort pour faire bouger les jeunes ! Le 24 octobre dernier, il a reçu le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin à l'Assemblée nationale. Portrait d'un homme énergique, engagé et militant, qui conjugue avec brio bénévolat, enseignement et syndicalisme.

Dès son passage à l'Université Laval, au début des années 2000, Pierre-Luc Synnott s'implique au sein de l'organisme Adaptavie, qui œuvre auprès des personnes atteintes de déficience physique et intellectuelle dans la région de Québec. De retour en Gaspésie, il se joint à l'équipe du club de soccer de Gaspé, à titre d'entraîneur et membre du conseil d'administration.

Depuis maintenant une dizaine d'années, il multiplie ses implications bénévoles dans les équipes de soccer de la région de Gaspé. Notamment, il entraîne l'équipe de sélection régionale de l'Est-du-Québec, les équipes de son école ainsi que les deux formations féminines affiliées au Réseau du sport étudiant de l'Est-du-Québec.

Le Gaspésien est aussi à l'origine des journées « Samedi de jouer », d'un programme Sport-études et d'une académie de soccer pour les tout-petits. Tout un palmarès pour ce jeune enseignant !

LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Son implication bénévole ne s'arrête pas là. Depuis les tout débuts, il trouve aussi le temps de participer au Grand défi Pierre Lavoie, pour en faire bénéficier les jeunes de sa région.

« Dès la première année, j'ai participé au Grand défi Pierre Lavoie avec d'autres enseignants d'éducation physique. L'année suivante, j'ai mis sur pied ma propre équipe, et nous avons amassé de l'argent pour les écoles de la région. Nous avons parrainé une dizaine d'écoles, qui ont toutes reçu entre 1000 et 4000 dollars », explique celui qui est aussi vice-président du Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec (STEEQ-CSQ).

Participer à l'événement et amasser de l'argent pour les écoles de la Gaspésie n'était visiblement pas suffisant pour l'enseignant de Gaspé, père de deux jeunes enfants (bientôt trois !). Pourquoi ne pas aussi en profiter pour faire bouger les jeunes ?

« J'ai créé, avec l'aide de collègues enseignants et de gens de la communauté, un groupe d'une soixantaine d'élèves du secondaire pour participer au volet course à pied du Grand défi Pierre Lavoie. Le but est de parcourir la distance Québec-Montréal dans une course à relais qui dure 24 heures. Nous participerons cette année pour une troisième fois, et nous avons augmenté le nombre d'élèves à quatre-vingts. »

« Les élèves qui forment notre équipe sont celles et ceux qui sont motivés et qui s'entraînent. Ce n'est pas une question de qualités athlétiques ou de performances. On a amené des jeunes qui ne sont pas de grands sportifs, mais qui avaient le goût de vivre une expérience de groupe intense. D'autres ont participé parce qu'ils apprécient le côté introspectif de la course à pied », ajoute-t-il.



Pierre-Luc Synnott

UNE CHANCE ÉGALE POUR TOUS

Malgré un horaire extrêmement chargé en raison de sa jeune famille, de son métier d'enseignant et de son rôle important comme vice-président du STEEQ-CSQ, il reste profondément motivé à donner de son temps pour les jeunes de sa communauté.

« Je veux faire en sorte que les jeunes de chez nous, en Gaspésie, puissent vivre les mêmes réussites et avoir les mêmes opportunités qu'ailleurs au Québec. Je le fais sur la base qui est celle de mon implication syndicale, c'est-à-dire la justice et l'équité. Si nos jeunes sont motivés, on veut leur permettre de vivre de belles choses », précise Pierre-Luc Synnott.

« Souvent, les régions sont oubliées. C'est à nous de rappeler qu'on existe et de lever la main. On veut envoyer le message à tous les jeunes que ce n'est pas parce qu'ils demeurent loin des centres urbains qu'ils n'auront pas la chance de participer à des activités qui les font triper ! », conclut-il. /

Campagne On se donne les moyens

COMBATTRE L'IDÉOLOGIE DE L'AUSTÉRITÉ PAR LE RIRE

KARINE LAPIERRE *Conseillère FPPE-CSQ en communication*

Et si la conseillanc en orientation se résumait à faire tourner une bouteille pour prédire au hasard l'avenir professionnel des élèves ? Et si les services psychologiques se contentaient de distribuer des petites tapes dans le dos aux élèves en crise en leur récitant des maximes toutes faites : « Un de perdu, dix de retrouvés ! » ?

C'est le monde absurde dans lequel nous plonge la récente campagne de promotion de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), en vue de la période de négociation qui s'amorce.

Lancée le 17 novembre 2014 à l'occasion de la Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation, sous le thème On se donne les moyens, elle se décline en trois publicités humoristiques qui défileront au cours de l'année dans le fil d'actualité Facebook des internautes.

Ces publicités mettent en scène un gestionnaire fictif, ridicule et farfelu qui représente l'idéologie de l'austérité. Il doit couper dans les services professionnels. Pour chaque corps d'emplois, on le voit détruire la « plaquette d'identification de bureau », la jeter ou s'en débarrasser et, ensuite, tenter de se substituer à la professionnelle ou au professionnel d'une façon malhabile et absurde.

« Les conséquences de l'austérité frappent de plein fouet les services professionnels en éducation. Avec cette campagne, nous avons voulu à la fois témoigner des situations ridicules qu'entraînent les coupes dans ces services, mais également affirmer qu'un réinvestissement est le seul choix possible pour l'avenir », explique Johanne Pomerleau, présidente de la FPPE-CSQ.

Selon Isabelle Phaneuf-Cyr, la réalisatrice de la campagne : « Le ton humoristique un peu grinçant sied tout à fait au public à qui la campagne est destinée, soit les jeunes adultes internautes. Grâce au procédé de dissonance cognitive, on s'inspire des lieux communs que monsieur et madame Tout-le-monde entretiennent à propos des corps d'emplois professionnels, et on les déconstruit. »

La campagne aborde les thèmes des services aux élèves, des conditions de travail des professionnelles et professionnels de l'éducation, de même que du bienfait pour l'économie d'investir en éducation.

« Avec On se donne les moyens, nous voulons démontrer à la population qu'investir en éducation c'est un choix de société que nous devons faire pour garantir l'avenir. On nous répète *ad nauseam* que le Québec n'a plus les moyens de se payer des services publics adéquats. Mais la vraie question c'est : avons-nous les moyens de ne pas soutenir les élèves, les travailleurs, les contribuables, les citoyens de demain ? Il faut cesser de voir uniquement au présent et choisir d'aller chercher les ressources financières nécessaires pour permettre aux élèves de réussir, sinon c'est toute une génération qu'on abandonne à son sort », conclut Johanne Pomerleau.

Pour regarder les publicités, visitez onsedonnelesmoyens.com.



N'hésitez pas à les partager par courriel ou sur les réseaux sociaux ! /

TECHNICIENNE EN TRAVAUX PRATIQUES

Accompagner les jeunes dans leurs découvertes scientifiques et technologiques

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

L'an dernier, les élèves de premier cycle qu'elle a assistés toute l'année ont obtenu la première place à la finale du concours Défi génie inventif. Et c'est, pour Linda Baker, une grande source de fierté. La technicienne en travaux pratiques s'enorgueillit de pouvoir ainsi, par son travail quotidien et son engagement professionnel, contribuer au développement de la culture scientifique et technologique des jeunes de l'école Le Carrefour, à Gatineau.

Quand on lui demande ce qui la passionne le plus dans son métier, elle répond sans hésiter, avec des étincelles dans les yeux, que c'est le temps passé auprès des élèves.

« Accompagner les jeunes dans leurs découvertes et participer au développement de leur culture scientifique et technologique, c'est vraiment fantastique ! On peut voir leur émerveillement devant les résultats de leurs expériences et constater leur évolution du début à la fin de l'année. Prendre conscience que l'on a contribué, par nos connaissances, nos conseils et nos encouragements à leur apprentissage, c'est très valorisant », se réjouit cette technicienne en biotechnologie.

PLANIFIER LES ACTIVITÉS EN LABORATOIRE

Selon Linda Baker, la fonction de technicienne en travaux pratiques fait appel à de nombreuses compétences : « Il faut faire preuve de polyvalence et savoir aussi bien travailler le bois, en technologie, que manipuler des produits chimiques en laboratoire. Il est aussi essentiel d'avoir un bon sens de l'organisation, car l'équipement doit être prêt et en bon état pour les expériences afin d'éviter les pertes de temps pour les élèves et le personnel enseignant. Une collaboration étroite avec ce dernier lors de la planification des activités de formation est donc absolument indispensable. Effectuer les montages est particulièrement exigeant puisque les instruments sont utilisés par des personnes différentes et généralement inexpérimentées. Il faut souvent effectuer des tests avant l'arrivée des jeunes en laboratoire, pour être certain que tout est fonctionnel et que les différents appareils sont adéquatement calibrés. »

ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Dans ce métier, l'aspect sécuritaire revêt une importance capitale : « La sécurité, c'est primordial. Quand on manipule des produits chimiques réactifs ou des appareils ayant des parties mobiles, il faut vraiment faire preuve d'une grande prudence. Je dois m'assurer que les élèves respectent les consignes de sécurité en tout temps, qu'ils utilisent le matériel de façon adéquate et qu'ils recourent aux techniques appropriées afin d'éviter des accidents », précise-t-elle.



Pour exercer ce métier avec compétence, il est impératif d'être minutieux lors du montage, et très attentif pendant le déroulement des activités en laboratoire. Il faut toujours être prêt à réagir en cas d'incident. Distracts et nonchalants s'abstenir !

La sécurité est une préoccupation constante pour Linda Baker. Dans son travail, elle doit aussi voir, selon les normes en vigueur, à l'identification, à l'entreposage et à l'élimination des produits dangereux. Mettre en place un environnement sécuritaire, voilà l'une des tâches essentielles du personnel technique qui assiste les élèves dans leur découverte de l'univers des sciences et de la technologie. Ce sont des gens qualifiés et surtout passionnés comme, Linda Baker, qui soutiennent l'école dans la mission éducative qui lui est dévolue en matière de sciences et de technologie. /



Linda Baker

Photo François Beauregard

CAROL LAVACK ÉLUE À LA PRÉSIDENTENCE DE LA FPPC-CSQ

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Son prénom Carol s'écrit sans e, mais ne vous y trompez pas, c'est bien une femme que la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) a élue à la présidence du plus important regroupement de professionnelles et professionnels de cégep au Québec. Cette particularité nominative n'est pas la seule en rapport avec sa descendance écossaise, puisque son nom de famille s'écrit avec deux majuscules. Rencontre avec une professionnelle engagée.

« Quand j'étais jeune, mon père m'appelait "mon petit garçon manqué". Toute ma vie, ce prénom particulier a donné lieu à des quiproquos, car on m'a souvent prise pour un homme. J'ai toujours trouvé cela amusant. Ironiquement, aujourd'hui, je suis la première femme à occuper un poste qui, depuis la fondation de la Fédération, en 1993, a été occupé traditionnellement par un homme », note-t-elle avec humour.

Celle qui a commencé sa carrière comme enseignante et conseillère pédagogique à la formation continue succède aujourd'hui à Bernard Bérubé, qui a assumé la présidence de la FPPC-CSQ au cours des neuf dernières années.

UNE EXPÉRIENCE DIVERSIFIÉE

Carol LaVack a quelques diplômes et formations en poche, et son parcours professionnel est riche d'une expérience diversifiée qu'elle compte d'ailleurs mettre à profit pour défendre les conditions de travail des personnes qu'elle représente. Celle qui a assumé la défense des membres de son syndicat au Comité des relations de travail de son cégep pendant plusieurs années est bien au fait des nombreux défis qui pointent à l'horizon.

« Pour le moment, les mesures d'austérité imposées par le gouvernement Couillard touchent principalement le personnel à statut précaire, tel que les chargés de projets dont on ne renouvelle pas les contrats. Les dossiers que ces gens pilotaient atterrissent sur le bureau du personnel permanent. Cette situation est susceptible d'entraîner de l'épuisement professionnel et risque aussi d'aggraver les difficultés d'embauche qu'éprouvent déjà quelques cégeps pour pourvoir certains postes », explique-t-elle.

UNE COLLÉGIALITÉ À MAINTENIR ET UNE AUTONOMIE À PRÉSERVER

À cause du mode de financement, la concurrence entre les collèges nuit à la collégialité et à la collaboration pourtant indispensables au bon fonctionnement du réseau collégial. À terme, c'est la qualité de la formation, et par le fait même celle du réseau, qui risque de souffrir de l'isolement que pourrait créer cette concurrence entre les établissements de formation.

« Dans certains cégeps, le mode de gestion hiérarchique, de plus en plus présent, compromet le fonctionnement en collégialité, qui a depuis toujours assuré le rayonnement et le développement du réseau. Dans ce contexte, il est impératif de préserver l'autonomie des professionnelles et professionnels afin qu'ils continuent à jouer leur rôle dans l'organisation pédagogique et éducative des collèges. Leur expertise a grandement contribué au succès des cégeps depuis leur création. Si vous me permettez une analogie, les professionnelles et professionnels sont les systèmes nerveux et sanguin des cégeps. Ils sont essentiels à la vie des collèges », conclut-elle. /



Photo François Beauregard

Carol LaVack

INTERPRÈTES : LORSQUE LES MOTS ENGENDRENT DES MAUX

PIERRE LEFEBVRE *Conseiller CSQ en santé et sécurité du travail*

On les voit souvent à la télévision, debout à côté de dignitaires prononçant des discours. Les interprètes pour personnes sourdes ou malentendantes jouent aussi un rôle essentiel dans les établissements d'enseignement. Elles ont pour mandat premier d'interpréter en simultané les cours et les autres activités de la vie étudiante ainsi que de faciliter les interactions afin de favoriser la réussite et l'intégration des étudiantes et étudiants sourds ou malentendants. Tout cela peut sembler simple lorsqu'on maîtrise les techniques d'interprétation. La réalité est tout autre.

Chaque session, nos horaires, nos lieux de travail et, surtout, les cours que nous devons interpréter changent. Or, nous ne sommes pas des spécialistes du contenu, mais bien de sa transmission. C'est peut-être bon pour notre culture personnelle, mais ça représente un défi constant au plan cognitif! », explique en riant Valérie Fontaine, présidente du Syndicat des interprètes professionnels du Cégep du Vieux-Montréal affilié à la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ).

Cela oblige aussi les interprètes à s'adapter au débit, aux accents, au vocabulaire, etc. Puisque la langue des signes québécoise est relativement nouvelle, il leur faut constamment trouver des signes convenus avec les étudiantes et étudiants pour désigner des réalités pointues. Cela est particulièrement vrai en formation technique au collégial, ou à l'université où des sourds peuvent poursuivre des études de 2^e et 3^e cycles.

UN MÉTIER EXIGEANT POUR LE CORPS

L'interprétation impose également des postures contraignantes : bras en élévation, coudes fléchis, mouvements répétitifs des poignets et des mains, etc., qui s'ajoutent à la tension musculaire occasionnée par les contraintes psychosociales. « En plus, lorsqu'on se déplace d'un lieu de travail à un autre, la posture au volant est la même qu'en classe », précise Valérie Fontaine.

Plusieurs interprètes éprouvent des douleurs aux poignets, aux bras, aux épaules ou au cou. Ces douleurs peuvent devenir invalidantes au point de nécessiter un arrêt de travail plus ou moins long. D'autres développent des incapacités telles qu'ils ne peuvent plus exercer leur profession.

UNE DIFFICILE RECONNAISSANCE DES BLESSURES

La Commission de la santé et de la sécurité du travail accepte rarement les réclamations produites par les interprètes. Elle refuse en effet de reconnaître la relation entre les diagnostics émis pour divers troubles musculosquelettiques et les contraintes subies.

« Même devant la Commission des lésions professionnelles, on gagne une fois sur deux, en moyenne », précise François Meunier, avocat et conseiller à la FPSES-CSQ. Condition personnelle, travail dans les limites normales, présence de pauses dans l'exécution, autant de motifs retenus par le tribunal pour refuser des réclamations.



Valérie Fontaine

Photo Jean-François Leblanc

DES REVENDICATIONS CLAIRES

Pour aider à la reconnaissance des contraintes subies par ses membres interprètes, la FPSES-CSQ souhaite que des chercheurs en ergonomie puissent éventuellement analyser leur travail réel. En prévention, la Fédération formule aussi des revendications dans le cadre de l'actuelle ronde de négociations.

« Il faut reconnaître ce travail à sa juste valeur et sensibiliser tous les acteurs à la réalité quotidienne des interprètes », conclut Anne Dionne, présidente de la FPSES-CSQ.

La FPSES-CSQ regroupe aussi des interprètes travaillant dans le secteur sociocommunautaire. Pour sa part, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) représente un peu plus d'une centaine de techniciennes et techniciens interprètes au primaire-secondaire. /

Université de Sherbrooke

LES CHARGÉS DE COURS CONCLUENT UNE ENTENTE SATISFAISANTE

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

C'est à plus de 99 % que les membres du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS) ont adopté, le 17 novembre dernier, l'entente de principe entourant le renouvellement de leur convention collective.

« Tout au long de la négociation, nous avons insisté pour rappeler à la partie patronale que nos membres assument plus de 50 % des cours offerts à l'Université de Sherbrooke. Nous sommes très heureux d'avoir obtenu un règlement qui répond à plusieurs de nos demandes importantes, tant sur le plan du normatif que du monétaire. Le résultat est d'autant plus satisfaisant, considérant le contexte actuel », explique André Poulin, président du SCCCUS.

LA FORCE DE LA SOLIDARITÉ

Si la négociation a été difficile – une grève générale illimitée ayant été déclenchée 24 heures avant la conclusion de l'entente de principe –, André Poulin affirme être très encouragé par la solidarité manifestée par ses membres.

« Un pas important a été accompli à l'issue de cette négociation, mais ce n'est pas terminé. Le syndicat poursuivra ses efforts et sa mobilisation à tous les niveaux pour que l'importance des 2500 chargées et chargés de cours soit pleinement reconnue dans toutes les instances de l'Université », conclut-il. /



André Poulin

Photo Stéphane Lemire



Daniel B. Lafrenière est élu au Bureau exécutif de l'IE

Photo François Beauregard

CHRISTINE MARCEAU *Attachée de presse CSQ*

Pour la première fois, un représentant du personnel de soutien scolaire est élu au Bureau exécutif de l'Internationale de l'Éducation (IE). Sur une proposition du Rwanda, appuyée par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, recommandée à priori par la CSQ – présente à cette prestigieuse instance depuis 2004 –, les membres du Bureau exécutif ont voté unanimement en faveur de la candidature de Daniel B. Lafrenière, secrétaire-trésorier de la CSQ.

L'IE est la plus grande fédération syndicale mondiale. Elle représente 30 millions d'employées et employés de l'éducation, par l'entremise de 400 organisations réparties dans 171 pays et territoires à travers le monde.

« Depuis notre affiliation, en 1995, la CSQ n'a eu de cesse de militer activement pour prioriser l'éducation dans les politiques des gouvernements. À titre de membre du groupe de travail sur la reconnaissance des employées et employés de soutien à l'IE et dans le monde, je suis heureux de pouvoir travailler au développement d'une éducation plus juste et plus accessible », affirme-t-il.

Il s'est d'ailleurs engagé auprès de l'IE à porter une attention particulière à la relève enseignante, professionnelle et de soutien ainsi qu'aux différents réseaux développés dans la francophonie par la Centrale et les affiliés de l'IE.

Pour sa part, la présidente de la CSQ, Louise Chabot, est très fière : « Depuis plusieurs années, Daniel B. Lafrenière milite avec conviction au sein de notre centrale pour la reconnaissance du personnel de l'éducation, toutes catégories confondues, et pour le droit fondamental que représente l'accès à l'éducation. »

Daniel B. Lafrenière sera en poste jusqu'au prochain congrès mondial de l'organisation, qui se tiendra en juillet 2015, à Ottawa. Il succède à Alain Pélissier, ex-membre du Conseil exécutif de la CSQ, qui occupait un siège à l'IE depuis 2004.

Pour en savoir plus sur l'engagement de la Centrale à l'international : lacsq.org/international/toutes-les-videos/.



REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

EN SANTÉ ET
SERVICES SOCIAUX

Les compressions sans précédent
du gouvernement Couillard en
santé et services sociaux ont
un impact dramatique.

Ça nous concerne tous !

austerite.lacsq.org



Réforme Barrette

ERREUR DE DIAGNOSTIC, TRAITEMENT CATASTROPHIQUE

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

La réforme Barrette¹ met en péril le système public de santé et de services sociaux. Réalisée dans la précipitation – sans consultation –, elle fait fi des vrais enjeux : l'offre de services, la qualité des soins et les conditions d'exercice du personnel. Pire, elle accorde des pouvoirs démesurés au ministre et représente un recul démocratique sans précédent. Malgré l'opposition très largement exprimée et l'absence de mandat de la population, notre ministre entêté va de l'avant.

LES VRAIS PROBLÈMES LAISSÉS DE CÔTÉ

« Tout le monde le reconnaît : l'accès aux services et aux soins demeure le défi prioritaire du système de santé. Or, la réforme proposée n'apporte aucune solution aux problèmes d'accès aux médecins de famille ou aux soins à domicile », déclare Louise Chabot, présidente de la CSQ.

Si le gouvernement promet de réduire la bureaucratie afin de réinvestir les sommes dans l'offre de services, aucun engagement ferme ne le confirme. « Le ministre nous demande de lui faire confiance. Il tente de nous rassurer en affirmant qu'il s'agit d'une loi transitoire. Il n'est pas question qu'on lui signe un chèque en blanc ! », ajoute-t-elle.

UNE RÉFORME IDÉOLOGIQUE, COÛTEUSE ET IRRRESPONSABLE

En plus de ne présenter qu'une vision partielle des transformations à venir, le projet de loi ne s'appuie sur aucun bilan rigoureux des expériences passées ni analyse sérieuse des données probantes disponibles.

Quant aux économies récurrentes de 220 millions de dollars promises – appuyées sur aucun scénario financier connu –, elles sont très peu probables. De nombreuses recherches démontrent que les fusions administratives à grande échelle, telles que celles proposées, ne génèrent pas les économies escomptées et finissent par coûter plus cher².

D'ailleurs, le ministre a déjà admis que sa réforme entraînera des coûts supplémentaires de 150 millions en 2015-2016. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il dans cette voie ?

« Cet exercice s'inscrit dans le plan d'austérité du gouvernement, dont l'ultime objectif, basement idéologique, se résume à l'atteinte de l'équilibre budgétaire et à la réduction sans vergogne du rôle social de l'État », rappelle Louise Chabot.

Un plan insensé et antidémocratique

Concrètement, chacune des régions sociosanitaires comptera un établissement régional³ issu de la fusion de l'agence de la santé et des services sociaux et de l'ensemble des établissements publics⁴. Les nouveaux centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) offriront l'ensemble des soins et des services à la population de leur territoire respectif, incluant le volet santé publique.

Par exemple, un seul CISSS servira la Mauricie et le Centre-du-Québec, qui comptent actuellement :

- 503 355 personnes réparties sur un territoire de 47 000 kilomètres carrés ;
- Plus de 1 400 établissements et organismes offrant des services sociaux et de santé, dont 12, incluant 8 CSSS, couvrent 132 points de service.

Résultats ? Les établissements actuels deviendront des points de service. Le palier local et le personnel soignant ne pourront donc plus prendre des décisions adaptées à leur réalité régionale.

Par ailleurs, des quelque 200 conseils d'administration existants, auxquels siègent plus de 2000 acteurs de la communauté, on n'en comptera plus que 28 pour diriger les nouveaux établissements. Tous les membres, en majorité indépendants, seront nommés directement par le ministre. Cela démontre sa volonté d'imposer sa vision et son idéologie, ainsi que son désir de contrôler la gestion des établissements régionaux.

Sans la participation significative des ressources locales et l'implication des communautés, les CISSS ne pourront pas cerner correctement les besoins et garantir l'accessibilité des services pour l'ensemble de la population sur leur immense territoire.



1 Projet de loi n° 10 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

2 CONTANDRIOPOULOS, Damien, et autres (2014). *Analyse logique des effets prévisibles du projet de loi n° 10 et des avenues d'intervention souhaitables*. Mémoire sur le projet de loi n° 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (octobre), 22 p.

3 La région de Montréal comptera cinq établissements régionaux et quatre établissements suprarégionaux (centres hospitaliers universitaires).

4 CLSC, CHSLD, centre hospitalier, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation en déficience intellectuelle, en déficience physique et en dépendance.

Les droits du personnel bafoués

L'application de la loi 30 (Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales) étant maintenue, les unités d'accréditation syndicale seront fusionnées dans les jours suivant la conclusion de la négociation du secteur public.

« Tout porte à croire que le ministre réduira grandement le nombre de libérations syndicales, même s'il s'agit d'une matière négociable. Cela affectera la capacité des syndicats de représenter leurs membres et de surveiller les employeurs. Pensons simplement aux affichages de postes et à l'octroi des affectations. De plus, la perte des espaces de discussion entre les directions et le personnel, combinée à l'alourdissement de la tâche syndicale, nuira au travail des syndicats pour améliorer les conditions de travail et d'exercice de leurs membres », explique Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ).

Par ailleurs, les dispositions locales seront renégociées dans un délai maximal de deux ans suivant la fusion des accréditations. Les listes d'ancienneté de tous les établissements d'un CISSS seront, quant à elles, fusionnées à la fin de la négociation locale. Cela affectera l'esprit d'équipe, la stabilité du personnel et la connaissance du milieu.

« L'un des objectifs est l'obtention d'une grande disponibilité et d'une grande flexibilité du personnel. Un employeur pourrait exiger, par exemple, que les personnes inscrites sur la liste d'ancienneté soient disponibles dans plus d'un point de service. Mais rien n'est prévu pour assurer la stabilité des équipes ainsi que l'attraction et la rétention du personnel », poursuit-elle.



Photo Pascal Rathé

Claire Montour et Micheline Barriault

UN MINISTRE AUX POUVOIRS DÉMESURÉS

De nombreuses responsabilités et une multitude de pouvoirs discrétionnaires seront centralisés dans les mains du ministre Barrette. Il pourra notamment :

- intervenir dans la microgestion des établissements ;
- fusionner d'autres établissements afin d'assurer, selon son évaluation, une meilleure fluidité des soins ;
- modifier lui-même tout corridor de services établi qu'il considère comme inadéquat pour assurer une continuité ou un accès aux services ;
- faire adopter tout règlement jugé nécessaire ou utile sans obligation de publication ni délai d'entrée en vigueur.

Et ce n'est pas tout : il pourra intervenir auprès des établissements afin de favoriser la conclusion d'ententes de service. Or, nulle part il n'est mentionné qu'elles devront être faites avec des établissements publics. L'ouverture encore plus grande au privé est à peine voilée.

Autre point important : le ministre pourra élaborer et veiller à l'application des plans régionaux en matière de planification de la main-d'œuvre et de développement des ressources humaines. Il pourra aussi prescrire, par règlement, toute mesure pour une meilleure organisation et une saine gestion des ressources de l'établissement, notamment quant aux programmes à mettre en place et à la prestation des services aux usagers.

« En centralisant la planification de la main-d'œuvre à Québec, on ne pourra plus répondre aux réalités spécifiques des régions. La formule DEP-DEC en soins infirmiers, par exemple, n'aurait jamais vu le jour en Gaspésie sans la compréhension des problèmes régionaux et la volonté de l'Agence de la santé et des services sociaux, des CISSS et du syndicat de régler les problèmes d'attraction et de rétention. Il importe de conserver cette capacité d'agir localement », soutient Micheline Barriault, présidente du Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est du Québec (SIIEQ).

UN CLIMAT D'INSÉCURITÉ MALSAIN

« Les changements dans les structures et dans l'organisation du travail, au cours des dernières années, sont en partie responsables de la hausse des heures versées en assurance salaire et du fait que plus du tiers du personnel en invalidité souffre d'un problème de santé mentale. Or, l'ampleur colossale de la réforme et l'insécurité importante qu'elle causera n'amélioreront pas les choses. Au contraire ! », souligne Claire Montour.

Et que dire du fait que le pôle décisionnel des CISSS, désormais très éloigné des milieux, fera disparaître ou rendra inefficaces les espaces de dialogue entre la direction et le personnel.

« Depuis la fusion des établissements sur la Côte-Nord, nous n'avons plus de vis-à-vis patronal pouvant intervenir rapidement pour résoudre des problèmes. Pire, plusieurs gestionnaires, en raison de leur éloignement, ne connaissent pas ou ne comprennent tout simplement pas les enjeux spécifiques de nos communautés et de nos milieux de travail. De plus, les responsables doivent se déplacer fréquemment par avion. Où sont les économies et l'efficacité recherchées ? », questionne Nathalie Savard, présidente du Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ).



Louise Chabot et Nathalie Savard

Photo Gratien Tremblay

LES PROGRAMMES SOCIAUX ET DE PRÉVENTION MENACÉS

Par ailleurs, en regroupant plusieurs dizaines d'établissements aux missions très différentes, il sera impossible de maintenir un niveau adéquat de services préventifs et psychosociaux.

« Assurer l'équité dans l'allocation des ressources entre les services sociaux sous-financés et les services super spécialisés qui obtiennent déjà la part du lion sera un vrai casse-tête pour des administrateurs qui n'auront ni l'expertise, ni la latitude nécessaires pour arbitrer de telles décisions », affirme Claude de Montigny, président de la Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ).

Combinées aux coupes budgétaires catastrophiques, les fusions menacent l'avenir des services s'adressant aux clientèles plus vulnérables. Jacques Normand, président du Syndicat des professionnelles et professionnels du Centre Dollard-Cormier, sonne l'alarme : « La mission de notre centre de réadaptation en matière de dépendance disparaîtra progressivement dans un méga-établissement dominé par le modèle médical ; les expertises acquises en matière de services spécialisés ne pourront être préservées, c'est inacceptable ! »



Jacques Normand

Photo Jean-François Leblanc

LA SANTÉ PUBLIQUE SOUS-ESTIMÉE

« Tout ne peut pas être fait de Québec. La santé publique doit conserver des moyens réels d'évaluer et de surveiller localement l'état de santé des populations, y compris des groupes marginalisés, et surtout garder une réelle capacité d'agir en cas d'urgence populationnelle », poursuit Claude de Montigny.



Daria Pereg

Photo Pascal Rathé

« La santé publique fait plus qu'émettre des directives nationales pour contrer le virus du Nil ou les punaises de lit. Elle agit aussi localement sur des déterminants ayant des impacts importants sur la santé, comme la pauvreté ou l'environnement. Les activités de vigie sanitaire et de prévention en santé au travail, en santé environnementale et en maladies infectieuses doivent être maintenues », ajoute Daria Pereg, présidente du Syndicat du personnel professionnel et technique de l'Agence de la Capitale-Nationale.

Les responsables de santé publique internationaux sont affirmatifs : chaque

dollar investi en prévention fait épargner globalement dix dollars en soins de santé. Il s'agit d'un investissement social rentable et durable.

« Nous refusons de remettre en question le modèle de santé et services sociaux québécois sous le faux prétexte que nous n'en avons plus les moyens. L'investissement massif de l'État dans les services publics et les programmes sociaux, jumelé à une efficacité dans la gestion de ses dépenses, est LE modèle à suivre. Il ne manque que la volonté et le courage politique », conclut Louise Chabot. /



Pour suivre l'évolution de ce projet de loi, visitez le site **cmalade.org**.

PROJET DE LOI N° 10

CONDITIONS DE TRAVAIL : LE PIRE EST À VENIR

- Fusion des listes d'ancienneté et de rappel de plusieurs établissements :
 - ✓ Plus de flexibilité et de disponibilité exigées du personnel (par exemple : l'équipe volante sera affectée à un territoire démesuré).
 - ✓ Disponibilité obligatoire dans plus d'un point de service.
 - ✓ Déplacement obligatoire sur de plus grandes distances (par exemple : le territoire des soins à domicile sera immense).
 - ✓ La règle du 50 km en sécurité d'emploi est remise en question.
- Affichage de postes ouvert à toutes les salariées du très grand territoire couvert par le CISSS.
- Plus grande marge de manœuvre patronale pour les affichages des postes et l'octroi des affectations.
- Instabilité des équipes soignantes.
- Accentuation du climat d'insécurité.
- Hausse prévisible des absences pour maladie.
- Disparition des particularités locales dans chaque milieu de travail.
- Risque élevé de perdre des centres d'activités dans les régions :
 - ✓ Conséquences : abolition de postes, supplantation, mobilité et déplacement.
- Éloignement des pôles de décision des milieux de pratique.
- Fusion des unités d'accréditation en une seule organisation syndicale, qui couvrira un immense territoire.
- Libérations syndicales réduites (par exemple : perte de 1000 jours pour une région).
- Moins de temps accordé au syndicat pour représenter et défendre les membres.
- Problème de relations de travail : alourdissement du processus et délai de traitement plus long en raison des mégastuctures.
- Un ministre de la Santé ultra-puissant pouvant intervenir dans la gestion quotidienne des établissements et, ultimement, dans le quotidien des salariées au travail !



DE BONNES RAISONS
D'ÊTRE MEMBRE ASSURÉ

En 2014, grâce au partenariat avec La Personnelle, l'assureur de groupe choisi par la CSQ, Les protections RésAut CSQ verseront plus de **2 000 000 \$ en ristourne.**

Vous voulez désormais vous assurer chez nous ?
Vous êtes admissible à une ristourne de 25 \$ par police d'assurance.

Obtenez votre soumission
csq.lapersonnelle.com | 1 888 476-8737



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

« ON N'EN VEUT PAS DE VOTRE RÉFORME DE MALADE ! »

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Les cris des 125 000 personnes manifestant le 29 novembre dernier ont retenti avec force lorsque Louise Chabot a déclaré sur scène : « Monsieur Barrette, on n'en veut pas de votre réforme de malade ! » C'est d'ailleurs le message qu'ont livré, tout l'automne, les représentantes et représentants ainsi que les membres de la CSQ, de la FSQ-CSQ et de la F4S-CSQ lors des différentes actions de contestation entourant le projet de loi n° 10. Voici quelques-uns de ces moments.

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE MOBILISATION EFFICACE



Une campagne d'information et de mobilisation, intitulée « C'est malade comme réforme ! », a été lancée rapidement après le dévoilement du projet de loi n° 10. Parmi les actions qui ont été déployées pour sensibiliser les membres et

la population, mentionnons la manifestation du 29 octobre à La Baie, devant le bureau du député de Dubuc, Serge Simard. Louise Chabot, présidente de la CSQ, Claire Montour, présidente de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ) et Nathalie Savard, présidente du Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ), accompagnées d'une délégation syndicale, ont vivement dénoncé les dangers que représente cette réforme.

UN MÉMOIRE ET DES PILULES

Invitées à présenter un mémoire, le 13 novembre, la CSQ, la FSQ-CSQ et la F4S-CSQ (Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux) ont rejeté le projet de loi n° 10. Louise



Chabot a profité de ce moment pour remettre au ministre Barrette un petit pot de pilules, un geste symbolique pour l'inviter à retrouver la raison. La délégation syndicale a aussi manifesté son opposition au projet de réforme.



Pendant ce temps, dans les milieux de travail, les infirmières, les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes portaient du noir pour démontrer qu'elles étaient endeuillées ou du rouge pour déclarer qu'elles étaient indignées, de même qu'un autocollant indiquant leur opposition à la réforme. Ces actions de contestation ont été répétées par la suite à d'autres moments.

MANIFESTATION AU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉPENDANCE DE MONTRÉAL

À coup de slogans et au bruit des casseroles, des membres du Syndicat des professionnelles et professionnels du Centre Dollard-Cormier (SPPCDC-CSQ) et du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre Dollard-Cormier (STTCDC-CSN)



ont fait entendre leur désapprobation et leur colère, le 19 novembre, relativement aux intentions du gouvernement. Les présidents du SPPCDC-CSQ, Jacques Normand, et du STTCDC-



CSN, Martin Savard, de même que Pierre Jobin, vice-président de la CSQ, ont également porté leur message et appuyé leurs revendications.



REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

EN PETITE ENFANCE



Les compressions sans précédent
du gouvernement Couillard en
petite enfance ont un impact
dramatique.

Ça nous concerne tous !

austerite.lacsq.org



SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À LA PETITE ENFANCE

Québec bafoue ses promesses et vise la privatisation

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*
KATHY GIBSON *Conseillère FIPEQ-CSQ aux communications*

Depuis son arrivée au pouvoir, au printemps 2014, le gouvernement libéral semble mettre tout en place pour démanteler les services de garde éducatifs régis et publics. Différentes actions, que l'on pourrait qualifier ni plus ni moins d'attaques sournoises, ont précédé les projets de loi n°27 et n°28, et viennent déstabiliser tout un réseau... Un réseau qui a pourtant grandement contribué à l'essor des femmes et dont les effets bénéfiques pour les enfants ainsi que les retombées économiques sont indéniables. *Nouvelles CSQ* retrace le fil des événements.

En juillet dernier, alors que les responsables d'un service de garde (RSG) en milieu familial amorçaient ce qui s'avèrera être un long processus de négociation, la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, a fait étalage de sa méconnaissance profonde du travail qu'elles accomplissent quotidiennement. En plus de refuser de reconnaître les 50 heures par semaine qu'elles consacrent aux enfants (les RSG n'étant payées que pour 35 heures), la ministre a allumé un brasier en refusant de reconnaître leurs compétences d'éducatrices, les qualifiant du même souffle de simples ménagères.

Puis, à l'automne, le gouvernement Couillard a tenté de préparer la population au fait qu'il devait défaire sa promesse électorale de ne pas hausser les tarifs. S'appuyant notamment sur la Commission permanente de révision des programmes, il a affirmé que les services de garde éducatifs à la petite enfance coûtaient trop cher à l'État puis il a demandé aux centres de petite enfance (CPE) et aux bureaux coordonnateurs de lui remettre leurs surplus, soit l'équivalent de 45,5 millions de dollars.

En novembre, le couperet est tombé : la ministre de la Famille a déposé les projets de loi n°27 et n°28, qui ont suscité la colère des parents et des intervenantes et intervenants du réseau.

Rappelons qu'avec le projet de loi n°28, le gouvernement souhaite moduler les frais de garde en fonction du revenu des parents, soit entre 8 \$ et 20 \$ par jour et par enfant, contrairement au tarif universel actuel de 7,30 \$. Une telle modulation mettrait fin au principe d'universalité des services de garde éducatifs à la petite enfance, lequel était au cœur de la politique familiale québécoise de 1997.



Photo François Beauregard

Or, les libéraux s'étaient fortement engagés, lors de la campagne électorale, à ne pas hausser les tarifs pour « éviter que les familles vivent un choc tarifaire ». Ils affirmaient même qu'ils s'en tiendraient à une hausse en fonction de l'inflation, ce qu'ils se sont d'ailleurs empressés de faire en augmentant le tarif de 7 \$ à 7,30 \$. Ce projet de loi profitera aux garderies privées puisque les parents dont les enfants fréquentent ces établissements bénéficient d'un crédit d'impôt. Et, pour certaines familles, il sera plus avantageux financièrement de choisir un service privé plutôt que public.

Quant au projet de loi n°27, il vise à limiter les « places fantômes » dans les services de garde... Le gouvernement compte obliger l'ensemble des prestataires, tant les CPE que les milieux familiaux, à respecter une entente de service prescrite par le ministère. Les parents ou les éducatrices qui auraient donné des renseignements faux ou trompeurs seraient sanctionnés. Cette annonce a nourri la grogne au sein du réseau et de la population, car elle ne tient pas compte, notamment, de la réalité des poupons en intégration dans leur nouveau service de garde et des parents travaillant sur horaire atypique.

Bref, le gouvernement Couillard semble vouloir tout mettre en œuvre pour favoriser le réseau des garderies privées au détriment du réseau public des services de garde éducatifs, un fleuron québécois. Selon lui, l'État doit se retirer de ce secteur, si l'on en croit ses agissements. Clairement, le gouvernement n'en comprend pas l'importance pour notre société. Il ne fait que conjuguer son mantra idéologique de l'austérité à tout prix, au détriment des tout-petits, des femmes et des familles.

Négociation des RSG

LE GOUVERNEMENT SE MURE DANS LE SILENCE

Au moment d'écrire ces lignes, à la mi-décembre, la négociation de la deuxième entente collective des RSG est au neutre. Afin d'en arriver à un règlement, la FIPEQ-CSQ a revu ses demandes tout en conservant au cœur de celles-ci la reconnaissance du réel travail accompli au quotidien par ses membres.

Le gouvernement Couillard, quant à lui, tarde à réagir... /

50

Grand réseau des tout-petits

L'ENFANT DOIT ÊTRE AU CŒUR DU DÉBAT SUR LES SERVICES DE GARDE

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Le thème des enfants à besoins particuliers a été au cœur de la première édition du Grand réseau des tout-petits organisé par la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ). Experts, conférenciers et participantes ont toutes et tous mentionné l'importance de remettre l'enfant au cœur du débat social sur les services de garde éducatifs. Intitulé « Nous pouvons faire la différence ! », l'événement a réuni, en novembre dernier, plus d'une centaine d'éducatrices issues des CPE et des services de garde en milieu familial.

Selon Camil Bouchard, psychologue, professeur associé à l'UQAM et auteur du rapport *Un Québec fou de ses enfants* – qui a fortement inspiré la Politique familiale québécoise –, la plus grande erreur des dirigeantes et dirigeants est de ne pas parler du fait que les éducatrices font la différence dans la vie des petits qui en ont le plus besoin, notamment les enfants défavorisés. Sa conférence a mené à des discussions autour des questions suivantes : Comment pouvons-nous faire la différence ? Le Québec est-il encore fou de ses enfants ?

Diane Cantin et Thérèse Paradis, psychoéducatrices et auteures du programme SAEM (Service d'aide à l'enfant et son milieu), ont quant à elles offert une formation sur les troubles du comportement alors que Pauline Ladouceur, orthopédagogue, a outillé les participantes sur les troubles du langage.

Les conférences et ateliers ont permis aux participantes de s'approprier des stratégies concrètes qui les aideront dans leur travail au quotidien auprès des jeunes enfants.

Le Grand réseau des tout-petits a été un baume pour les éducatrices en petite enfance, et la FIPEQ-CSQ compte bien répéter l'expérience ! /



Diffusée lors de l'ouverture de l'événement, cette vidéo présente des témoignages d'enfants, de parents et d'éducatrices en CPE et en milieu familial portant sur la réalité des enfants à besoins particuliers.

Anne-Marie Bellerose

UNE ÉDUCATRICE PASSIONNÉE, ENGAGÉE ET MILITANTE

FÉLIX CAUCHY-CHAREST *Gestionnaire de communauté CSQ*

Lorsqu'on lui parle de son métier, son regard s'illumine. Anne-Marie Bellerose a toujours su qu'elle serait éducatrice en petite enfance. Le travail auprès des enfants, c'est sa passion. **Nouvelles CSQ** a rencontré la déléguée du Syndicat des intervenantes en petite enfance de Montréal (SIPEM) pour en connaître davantage sur la réalité des éducatrices travaillant dans les centres de la petite enfance du Québec.

NOUVELLES CSQ : À QUOI RESSEMBLE LA JOURNÉE TYPE D'UNE ÉDUCATRICE ?

Anne-Marie Bellerose : Il n'y a pas une journée pareille ! Il faut savoir s'ajuster, car un groupe de dix enfants, c'est comme une microsociété dans laquelle les petits apprennent à interagir entre eux. Il y a des conflits, des crises et des pleurs, mais il y a aussi des fous rires, des moments d'émerveillement, de découvertes et d'apprentissage. Les enfants sont si purs et si francs... ça apporte énormément.

QU'EST-CE QUI VOUS A POUSSÉ À VOUS SYNDIQUER ?

L'employeur souhaitait modifier nos conditions de travail. Nous, nous voulions conserver nos acquis et avoir notre mot à dire sur notre horaire et nos conditions de travail. Nous nous sommes donc mobilisées. Nous considérons que nous étions les mieux placées pour évaluer ce qui fonctionnait ou non dans notre quotidien de travail.

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DANS VOTRE RELATION AVEC VOTRE EMPLOYEUR ?

Au début, il y a eu un froid avec l'employeur. C'était normal, car cela engendrait un changement important dans sa gestion. De notre côté, nous avons dû nous adapter à ce nouveau rôle. Aujourd'hui, nous travaillons en partenariat avec l'employeur : nous évaluons nos besoins et déterminons nos priorités liées à nos conditions de travail et à la réalité des enfants.



Anne-Marie Bellerose

Photo Jocelyn Landry

POURQUOI AVOIR CHOISI LA CSQ ?

Nous avons aimé l'approche combative et respectueuse de la Centrale. Nous aimions cette façon de nous syndiquer et de défendre nos droits, à la fois douce et ferme. Nous avons aussi beaucoup apprécié l'écoute que nous avons eue.

QUE DIRIEZ-VOUS AUX ÉDUCATRICES QUI HÉSITENT À SE SYNDIQUER ?

Savoir que, demain matin, tu auras encore les mêmes conditions de travail, cela apporte une tranquillité d'esprit, car rien ne changera à moins d'une entente entre le syndicat et l'employeur. Puis, tu sais que tu profiteras d'une sécurité d'emploi et qu'il y aura toujours quelqu'un pour te soutenir, te conseiller et te défendre, en cas de besoin. C'est tellement important, cette protection du syndicat et le rapport de force qu'il crée avec l'employeur.

QUELS SERONT LES GRANDS DÉFIS POUR LA PETITE ENFANCE DANS LES PROCHAINES ANNÉES ?

Les enfants à besoins particuliers sont l'un des défis importants. Pour offrir un service de qualité, nous devons obtenir les subventions nécessaires et l'aide appropriée du ministère... L'autre grand défi demeure la conciliation famille-travail. Nous sommes des mamans qui travaillent avec des enfants, et il faut concilier tout ce beau monde-là !

QU'AIMERIEZ-VOUS DIRE À PHILIPPE COUILLARD À PROPOS DE L'EXPLOSION DES PLACES EN GARDERIE PRIVÉE ?

Les centres de la petite enfance (CPE) ont été créés pour offrir un service de qualité et assurer un développement global à tous les enfants, riches ou pauvres. Toutes les études le démontrent : les enfants issus des CPE sont mieux outillés pour réussir au moment d'entrer à l'école. Il faut arrêter de penser à « combien ça coûte », sans considérer les retombées importantes pour notre société !

QUELLE SERA LA GRANDE BATAILLE SYNDICALE À VENIR ?

Nous devons mieux faire connaître notre profession et l'importance de ce grand réseau public. Par notre travail, nous contribuons au bien-être et au développement des enfants, tout en soutenant les parents. Et, ultimement, c'est la société qui en bénéficie.

QU'EST-CE QUE LES AUTRES MEMBRES DE LA CSQ PEUVENT FAIRE POUR APPUYER VOTRE COMBAT ?

Nous aider à faire reconnaître notre profession. Le mot gardienne, nous ne voulons plus l'entendre ! Nous sommes des professionnelles ! Il faut nous aider à le faire comprendre à la population. Il faut encourager le personnel de la petite enfance, en lui disant : « On reconnaît votre travail. Vous êtes importantes. » Cette solidarité fait toute la différence ! /

RENOUVEAU SYNDICAL

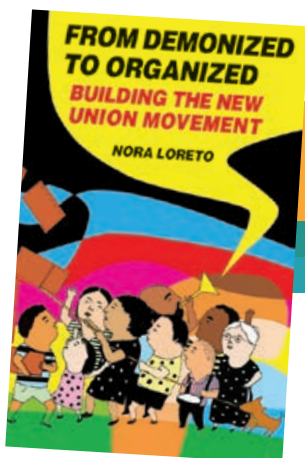
« Il faut redonner aux jeunes adultes le sens de la communauté »

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Isabelle Noreau s'intéresse à la question du renouveau syndical. Pour cette enseignante engagée, membre du Syndicat de l'enseignement Val-Maska et du Comité des jeunes de la CSQ, il ne fait aucun doute : les organisations syndicales doivent déployer tous les moyens nécessaires pour sensibiliser les moins de 35 ans à l'importance de l'implication citoyenne, à la force du militantisme ainsi qu'au pouvoir qu'ils ont, toutes et tous, de faire la différence dans leur milieu tout comme dans la société.

Selon elle, il n'est pas étonnant que les jeunes adultes ne soient plus portés vers le militantisme citoyen, politique ou syndical : « Ça fait plus de 30 ans que le discours néolibéral ambiant encourage l'individualisme. Les jeunes adultes ont donc toujours baigné dans ce courant et ils ont fini par s'approprier ce discours. »

Elle cite au passage l'auteure et activiste Nora Loreto, qui explique, dans son plus récent essai¹, qu'après trois décennies à se faire marteler les faussetés du néolibéralisme et du libre marché sur toutes les tribunes, la population, et plus particulièrement les jeunes, a oublié le sens du communautarisme, de l'identité et de la collectivité. L'idée selon laquelle une personne ne devrait compter que sur elle-même a tellement été répétée qu'elle a fini par devenir une évidence.



« Les jeunes adultes doivent comprendre qu'ils peuvent faire la différence en s'impliquant dans des organisations démocratiques ; que le temps qu'ils consacrent à militer peut entraîner des résultats, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leur frère, leur voisine, l'inconnu, bref pour l'ensemble de la société. Et c'est là que le syndicalisme peut jouer un rôle et doit se renouveler. »



Isabelle Noreau

Photo François Beauregard

Isabelle Noreau poursuit en rappelant que les syndicats sont des acteurs de la société civile qui agissent au plan social et, qu'au fil du temps, ils ont obtenu des gains importants pour la population. « Aujourd'hui, les syndicats doivent s'attarder à réparer ce qui a été endommagé par le néolibéralisme. Ils doivent aussi faire la démonstration aux jeunes que leur voix est toujours aussi importante et qu'il est encore possible de réaliser des gains. »

Comment devraient-ils s'y prendre ? La militante est catégorique : « Les syndicats doivent arrêter de se dire que les jeunes viendront par eux-mêmes. Ils doivent aller à leur rencontre. Ils doivent leur offrir des tribunes ouvertes où ils peuvent s'exprimer – en personne ou par l'entremise des technologies de l'information. Ils doivent aussi leur offrir des formations sur les enjeux actuels et leur confier des responsabilités, tout en multipliant les occasions leur permettant d'expérimenter la démocratie. »

« Le renouveau syndical passe par cette réparation ainsi que par l'investissement dans les jeunes pour qu'ils deviennent, à leur tour, des agents multiplicateurs, des vecteurs de changement social », conclut-elle. /

« Aujourd'hui, les syndicats doivent s'attarder à réparer ce qui a été endommagé par le néolibéralisme. »

¹ Nora Loreto est l'auteure de l'essai *From Demonized to Organized, Building the New Union Movement*. Elle s'était adressée au Réseau des jeunes en 2013.



Grève des enseignants de la Colombie-Britannique

SE BATTRE ET PRÉVENIR LE PIRE

PIERRE-ANTOINE HARVEY *Économiste CSQ*

Partout, les services publics et les gens qui y travaillent sont attaqués. Partout, la résistance s'élève. La grève des 41 000 enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique est sans doute l'un des exemples récents les plus flagrants et les plus inspirants. Récit d'une lutte pour sauver le droit à la négociation et pour défendre une éducation publique de qualité.

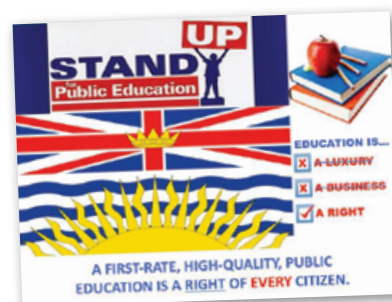
Deux semaines avant la fin des cours, en juin dernier, les profs quittent leur classe, laissant derrière eux les sacs d'école, les livres et les collations de leurs élèves. Trois mois plus tard, le conflit prend fin. La rentrée scolaire s'amorce avec trois semaines de retard, l'odeur de renfermé dans les classes contrastant avec le vent de tempête qui a soufflé dehors tout l'été...

« Cette grève a été provoquée par le mépris du gouvernement libéral de Christy Clark. Notre négociation, amorcée à l'automne 2013, n'avancait pas. Le gouvernement ne dérogeait pas à sa proposition initiale. Il nous offrait des hausses salariales inférieures à 1 % par année et nous demandait de renoncer à notre droit de négocier la taille et la composition des classes, de même que les mesures de soutien. Ces propositions allaient à l'encontre du jugement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique¹ », explique Sylvie Liechtele, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants du programme francophone de la Colombie-Britannique, affilié à la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (FECB).

LOCK-OUT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Au printemps 2014, les membres de la FECB votent à 86 % pour un plan d'action en trois étapes, allant de l'arrêt de toute activité administrative à la grève générale illimitée. La réponse du gouvernement ne tarde pas : il met en lock-out le personnel enseignant pour l'ensemble des tâches hors enseignement ; du jamais vu !

« Les profs n'avaient plus le droit de parler aux élèves ou aux parents sur les heures du midi ou de récréation. De plus, ils devaient quitter l'école 45 minutes après les classes et ne pas arriver avant 45 minutes du début des classes. Quant à leur paye, elle avait été amputée de 10 %. Cette provocation a mis le feu aux poudres et a précipité la grève générale illimitée de la mi-juin », explique la leader syndicale.



Les grévistes décident ensuite de recourir à l'arbitrage exécutoire pour arriver à une entente. Le gouvernement refuse cette avenue, toute piste de solution ne respectant pas son cadre financier étant écartée. Le refus du gouvernement de régler le conflit par l'arbitrage a fortement contribué à le discréditer au regard de la population.

Sylvie Liechtele,
présidente du
Syndicat des
enseignantes
et enseignants
du programme
francophone de
la Colombie-
Britannique



Photo Pascal Ratthé

¹ Voir encadré



ÉVITER LE PIRE

Selon Sylvie Liechtele, la stratégie de la demande d'arbitrage exécutoire ainsi que la volonté inébranlable des enseignantes et enseignants en grève ont forcé le gouvernement à céder sur plusieurs points. Si la partie syndicale n'a pas réussi à obtenir des hausses salariales équivalentes à l'inflation (elle a obtenu 7,25 % sur 6 ans), elle a réussi à éviter le pire et à améliorer minimalement les conditions d'enseignement.

En effet, la FECB a obtenu un réinvestissement dans le soutien à l'enseignement : un fonds de 80 millions de dollars par année a été créé afin d'embaucher plus d'enseignants. Quant au temps de préparation de cours, il a été allongé au primaire.

« Mais le point le plus important a été le retrait de l'article E80, qui visait à obtenir des enseignantes et enseignants la renonciation "volontaire" à leur droit de négocier toutes dispositions touchant la taille et la composition des classes ainsi que des mesures de soutien pour les élèves. Il s'agit d'une victoire très importante, car nous luttons depuis 12 ans pour conserver ce droit », explique-t-elle.

LES INGRÉDIENTS DU SUCCÈS

Le mécontentement des membres, leur militantisme et la qualité de leurs communications avec leur organisation syndicale ont contribué au succès des moyens de pression. L'appui considérable de la majorité des parents et des différentes communautés a aussi joué un rôle important.

« Rapidement, ils ont compris que le conflit dépassait la simple négociation des conditions de travail et qu'il fallait s'unir pour défendre notre système d'éducation public. De concert avec ses syndicats, notre fédération n'a ménagé aucun effort pour les informer des enjeux ainsi que de la nature et des impacts des moyens de pression : un site Web, des groupes Facebook, des affiches, des tracts et de petites vidéos ont été créés. Des ateliers d'information ont aussi été offerts dans toutes les communautés, ce qui nous a permis de joindre des milliers de parents », raconte Sylvie Liechtele.

Au cours de cet épisode difficile, les membres de la FECB ont profité d'un élan important de solidarité, tant de la part des parents que de syndicats de partout au monde : appui sur les lignes de piquetage (des parents ont manifesté avec les grévistes), déclarations publiques, aide matérielle et financière sous la forme de dons ou de prêts sans intérêt pour renflouer le fonds de grève.

En réfléchissant à la négociation que nous entreprenons au Québec, Sylvie Liechtele ne peut que voir une foule de parallèles. Ici comme en Colombie-Britannique, le gouvernement tente de nous mettre en opposition avec le « contribuable » et sa « capacité à payer ». Notre succès, croit-elle, viendra de notre capacité à faire appel au côté « citoyen » de monsieur et madame Tout-le-monde, ce côté qui valorise les services publics et les gens qui les portent à bout de bras.

Chronologie d'une longue lutte

1998 : Les enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique négocient des améliorations significatives pour le soutien aux élèves et la réduction de la taille des classes. En échange, ils acceptent un gel salarial de deux ans.

2002 : Christy Clark, alors ministre de l'Éducation, impose les lois 27 et 28 qui retirent unilatéralement des conventions collectives toutes dispositions touchant la taille et la composition des classes.

LA FECB ENTAME DES MESURES DE CONTESTATIONS LÉGALES

2011 : La Cour suprême de la province déclare les lois 27 et 28 anticonstitutionnelles. Le gouvernement a un an pour réparer la situation.

2012 : Le gouvernement persiste dans son refus de négocier les conditions d'enseignement. Il impose la loi 22, trompeusement nommée « Loi d'amélioration de l'éducation ».

LA FECB DÉPOSE UNE NOUVELLE POURSUITE

Janvier 2014 : Dans un deuxième jugement, la Cour suprême de la province réaffirme que les lois 27, 28 et 22 sont contraires à la Charte canadienne des droits et libertés. Le jugement impose au gouvernement de réintroduire les clauses effacées en 2002 et de payer 2 millions de dollars en dommages au syndicat.

Mars 2014 : Le gouvernement porte le jugement en appel et introduit dans sa proposition de convention collective l'article E80, qui vise à obtenir du personnel enseignant la renonciation volontaire de son droit de négocier l'organisation de l'enseignement.

Septembre 2014 : Faisant suite à la grève et au soutien de la communauté, le gouvernement accepte de retirer l'article E80. La nouvelle convention collective pourra intégrer les résultats des procédures juridiques toujours en cours. /



Photo Pascal Rathé

FÉLIX CAUCHY-CHAREST *Gestionnaire de communauté*

Dans le cadre de la Tournée bleu Terre, organisée par la fondation portant son nom, David Suzuki a parcouru le pays, l'automne dernier, pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager dans le mouvement pour le droit de vivre dans un environnement sain. Le 10 octobre dernier, il s'est adressé à plus de 1100 jeunes réunis à Québec, dans le cadre des Deux jours pour le leadership jeunesse. **Nouvelles CSQ** a profité de cette occasion pour le rencontrer.

NOUVELLES CSQ : QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉDUCATION POUR ASSURER L'AVENIR DE NOS JEUNES ? QU'EST-CE QUE LES ÉCOLES PEUVENT AMÉLIORER DANS LEUR FAÇON DE FAIRE ?

David Suzuki : Ces enfants, que j'ai rencontrés aujourd'hui, ne sont pas comme les autres, ils sont beaucoup plus conscients. Nous devons faire connaître ce que vous faites ici au Québec [avec les Écoles vertes Brundtland] et partout au Canada. C'est la première fois que je vois ça ! Ça m'encourage de voir toutes ces écoles qui mènent cette bataille.

Ceci dit, en tant que société, nous avons manqué le bateau à plusieurs reprises. Si nous avions agi plus tôt, le problème serait réglé et nous n'en serions pas à remettre ce fardeau sur les épaules de nos enfants.

LA LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT EST DONC ÉMINEMMENT POLITIQUE ? NE MANQUE-T-IL QUE LA VOLONTÉ ?

Il n'est pas trop tard. Prenons le cas des pipelines : tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas construits, ils peuvent être arrêtés. Nos gouvernements se sont engagés à ce que le climat n'augmente pas de plus de deux degrés au cours du prochain siècle. Les politiciens adorent ce genre d'engagement puisqu'ils savent pertinemment qu'ils ne seront plus là à la fin du siècle ! Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Nous connaissons la quantité exacte de carbone que nous pouvons laisser s'échapper dans l'atmosphère avant qu'il ne soit trop tard : 565 gigatonnes. C'est le chiffre qu'il ne faut pas dépasser. Cependant, il y a cinq fois cette quantité qui est enfouie dans le sous-sol. On ne devrait plus faire aucune exploration pétrolière supplémentaire ! Les sables bitumineux, les sources de pétrole dans l'Arctique. Tout ce pétrole doit rester là où il est ; il est de trop !

Malheureusement, les politiciens ne voient pas les choses de cette manière. L'immédiat, leur réélection, les gains économiques sont plus importants que ce qui adviendra dans 50 ans.

VOS ATTENTES POUR LA CONFÉRENCE DE PARIS NE SONT DONC PAS TRÈS ÉLEVÉES ?

L'ambassadeur de France est venu me rencontrer à Vancouver pour que je lui donne des conseils. Je lui ai posé une simple question : combien y a-t-il eu de rencontres par le passé ? Einstein a dit que de répéter la même chose en s'attendant à des résultats différents était la définition même de la folie. Si nos dirigeants sont sincères, ils devront faire quelque chose de radicalement différent. On doit s'assurer que chacun atteint sa cible de réduction [de gaz à effet de serre] et qu'il y ait des conséquences pour ceux qui ne le font pas. Pas dans 10 ans, maintenant !

QU'EST-CE QUE LES SYNDICATS PEUVENT FAIRE ?

Les syndicats sont les organisations les plus progressistes de la société. Ce qu'ils doivent réaliser, c'est que les opportunités d'emplois ne se trouvent pas dans les industries temporaires, comme celles des combustibles fossiles. Les opportunités sont dans les emplois verts. L'Allemagne a pris le virage il y a 20 ans, en investissant dans l'énergie solaire, en créant une industrie importante. Et parmi ses différents secteurs économiques, c'est celui des énergies renouvelables qui connaît la plus forte croissance.

Les syndicats, en tant qu'organisations progressistes, doivent faire pression pour qu'on développe ces secteurs qui offrent un bien meilleur avenir pour les travailleurs que les combustibles fossiles constituant, pour leur part, une industrie du passé.

DEVONS-NOUS « TOUT CHANGER », COMME LE DIT NAOMI KLEIN DANS SON DERNIER LIVRE, SI NOUS VOULONS SAUVER L'ENVIRONNEMENT ?

Ce serait utopique de croire qu'on peut tout changer d'un coup. Je crois cependant que le livre de Naomi Klein modifie le débat. Nous sommes pris dans le carcan d'un système économique qui est à la source des problèmes environnementaux. Nous avons longtemps eu peur de le dire, pour ne pas perdre des emplois, pour ne pas perdre l'opinion publique, mais on ne peut plus faire autrement.

Je ne suis pas un économiste. Mais le gros bon sens nous dit que la croissance infinie est impossible dans un monde aux ressources limitées comme le nôtre. Nous avons une opportunité, après la crise, de changer le modèle. Qu'a-t-on fait ? Nos gouvernements ont renfloué les banques et c'est le retour au statu quo.

Si le pouvoir des corporations continue à grandir comme il le fait, nous vivrons des crises importantes. Dans une économie mondialisée comme la nôtre, nous ne voyons pas toutes les répercussions des choix de consommation que nous faisons. Si l'on achète un chandail en coton, personne ne se demande si le coton est issu de culture biologique. Pourtant, le coton est une des cultures requérant le plus de produits chimiques pour sa production. Écologiquement et socialement, c'est un désastre ! Mais on ne voit pas ça. On veut le chandail, on paie et c'est tout.

On en revient à l'éducation, à la conscientisation des jeunes, à l'impact de leurs choix et des choix politiques qui sont faits en société. L'éducation, c'est la clé du changement ! Je crois à la démocratie, je crois que si suffisamment de gens descendent dans les rues, s'indignent et exigent du changement, ça peut arriver. /

EVB

ON S'ENGAGE !

DEUX JOURS POUR LE LEADERSHIP JEUNESSE

DOMINIQUE BERNIER *Conseillère EVB-CSQ*

Plus de 150 jeunes du secondaire – et autant d'adultes – issus du réseau des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) se sont rassemblés à Québec, les 9 et 10 octobre 2014, pour vivre une expérience hors du commun et en apprendre davantage sur l'engagement citoyen.

LES RAISONS DE S'ENGAGER...

Un vaste éventail de conférences portant sur l'écologie, le pacifisme, la solidarité et la démocratie était au menu. Les participantes et participants ont également eu la chance de visiter des kiosques hautement interactifs, animés par différents organismes présents dans plusieurs régions du Québec.

... ET LES MOYENS POUR LE FAIRE !

L'après-midi du 9 octobre, des ateliers pratiques sur les divers aspects de la création de projets engagés ont été offerts. Les participantes et participants ont ainsi pu exercer leurs habiletés en matière de planification, de communication, de financement, de participation démocratique, d'art engagé et bien plus !

LA FAIM AU MENU



Photos Montréal Portraits

Partant du principe que l'on ne comprend vraiment que ce que l'on expérimente, une surprise attendait les convives : le banquet de la faim, une technique d'impact organisée et animée par l'équipe d'Oxfam-Québec. À l'image de la répartition de la nourriture dans le monde, trois personnes par table ont eu droit à un copieux repas, alors que les sept autres ont dû se contenter de quelques légumes maigrelets ! Cependant, personne ne s'est couché le ventre vide, car, après un moment de malaise des plus enrichissants, toutes et tous ont reçu leur juste part du repas !

S'ENGAGER, C'EST AUSSI S'AMUSER !

La soirée du jeudi s'est conclue par un spectacle hilarant de la Ligue Universitaire d'Improvisation ayant pour thème les quatre valeurs EVB-CSQ : écologie, solidarité, pacifisme et démocratie. L'engagement, c'est loin d'être ennuyeux !



PASSER À L'ACTION !

Gonflés à bloc, les jeunes ont été invités, vendredi matin, à réaliser en délégations régionales leurs plans d'action EVB-CSQ pour l'année. L'intelligence collective a été mise à profit pour dénicher des projets tous plus inspirants les uns que les autres.



DES JEUNES D'EXCEPTION !

Quelques jeunes ont été ciblés pour agir comme porte-parole de leur région. Ces ministres de l'environnement EVB-CSQ ont eu

la chance de vivre l'expérience de manière plus intense encore, en étant sollicités pour faire des entrevues dans les médias et présenter un message mobilisateur sur la grande scène. De jeunes stratèges Web ont, quant à eux, bénéficié d'une formation spéciale pour animer les réseaux sociaux durant l'événement et couvrir la prestation des ministres de l'environnement.

REPRENDRE LE FLAMBEAU

L'événement a culminé par une double conférence enlevante de Jean Lemire et David Suzuki, à laquelle 1 100 personnes du réseau EVB-CSQ ont assisté. Nos jeunes ministres ont même pu s'entretenir avec ces écologistes de renom, qui les ont invités à prendre la relève !

ET ÇA CONTINUE !

Un tout nouveau site Web, par et pour les jeunes, a été lancé : onsengage.org. On y trouve tout le contenu présenté lors de l'événement et plus encore ! L'objectif de ce site collaboratif est de créer une communauté d'appartenance EVB-CSQ, rien de moins !

UNE BELLE COLLABORATION

Les Deux jours pour le leadership jeunesse ont été organisés conjointement par les EVB-CSQ et la Fondation Monique-Fitz-Back, en collaboration avec les forums jeunesse, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, et de nombreux partenaires. Pour en savoir plus sur l'événement, consultez le site evb.lacsq.org/

Harcèlement psychologique

PRÉVENIR PLUTÔT QUE SOUFFRIR

DANIEL GIROUX *Conseiller CSQ en santé et sécurité du travail*

L'année 2014 marquait le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur les normes du travail relatives au harcèlement psychologique. L'ajout de ces articles visait à affirmer le droit de toute salariée ou de tout salarié à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. Depuis, les employeurs ont l'obligation de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à leur connaissance, de la faire cesser.

Les experts précisent l'importance pour un employeur d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter l'escalade. Pour ce faire, en collaboration notamment avec les syndicats présents, tout employeur devrait se doter d'une politique visant à prévenir et à faire cesser le harcèlement, l'intimidation et toute forme de violence à l'endroit de son personnel. Par ailleurs, les objectifs d'une telle politique doivent lier la haute direction, sans quoi elle risque de ne pas être appliquée.



Photo istock

Voici quelques éléments-clés :

- La politique s'applique à tous, peu importe le statut hiérarchique, et elle vise également les tiers (fournisseur, consultant, bénévole, client, visiteur, etc.).
- Elle garantit la confidentialité du processus.
- Lors d'une plainte, les personnes concernées ont le droit :
 - d'être écoutées et prises au sérieux ;
 - de faire valoir leur point de vue ;
 - d'être accompagnées lors d'une rencontre ;
 - de savoir ce qui leur est reproché.
- Elle définit le milieu de travail (lieu de travail, cafétéria, salles de réunions, autre endroit où s'exécute le travail, etc.).
- Elle contient une définition des notions de harcèlement, de discrimination, d'abus de pouvoir et d'incivilité.
- Elle donne des exemples concrets de ce qui constitue du harcèlement :
 - formuler des remarques ou des plaisanteries sarcastiques ou déplacées ;
 - poser des gestes ou porter des regards suggestifs ou inappropriés ;
 - insinuer des choses ou répandre des rumeurs ;
 - discréditer ou insulter quelqu'un ;
 - isoler quelqu'un ;
 - empêcher quelqu'un de parler ;
 - utiliser les réseaux sociaux de façon malveillante, etc.
- Elle précise aussi ce qui n'en est pas :
 - droit de gérance (p. ex. gestion des absences, assiduité, réorganisation, imposition d'objectifs).
- Elle énonce les responsabilités respectives :
 - l'employeur :
 - ✓ forme ses cadres afin qu'ils reconnaissent les comportements proscrits pour pouvoir intervenir rapidement ;
 - ✓ informe le personnel de la politique et des comportements adéquats et attendus de chacun, donne l'exemple.
 - le personnel se comporte avec respect, assiste aux formations sur le harcèlement et collabore à la prévention.
 - les représentantes et représentants syndicaux appuient les objectifs de prévention et assistent le personnel.
 - une personne-ressource soutien les cadres lorsque des événements surviennent.
- Finalement, une personne doit être nommée responsable de l'application de la politique.

Plus important encore, un employeur ne peut pas se contenter d'adopter une politique et de la rendre disponible sur son portail Internet. Il doit faire vivre cette politique et poser des gestes concrets pour prévenir et faire cesser le harcèlement.

Les spécialistes sont unanimes à conclure que, dès que le climat commence à se détériorer, il faut agir pour rétablir un climat de travail serein, car plus la situation s'envenime, plus les dommages deviennent irréparables. La médiation peut constituer un moyen approprié. Autrement, la rupture du lien de confiance entre les parties risque de provoquer une spirale aux conséquences humaines et financières que personne ne désire.

Alors, vaut mieux prévenir que souffrir !!! /

RETOUR AU TRAVAIL APRÈS LA RETRAITE

QU'ADVIENT-IL DES PROTECTIONS D'ASSURANCE COLLECTIVE ?

DIANE RANCOURT *Conseillère CSQ à la sécurité sociale*

Plusieurs raisons peuvent motiver le retour au travail après la retraite : maintenir un contact social, se sentir utile, mettre à profit ses compétences et ses aptitudes, démarrer sa propre entreprise, arrondir ses revenus de retraite, pour ne nommer que celles-ci. Quel que soit le motif, lorsque l'on planifie un retour au travail dans les secteurs public et parapublic, après la retraite, il est important de s'attarder à la question des protections d'assurance collective.

Admissibilité à l'assurance collective DES NOTIONS À RETENIR

L'admissibilité à l'assurance collective est déterminée par les conventions collectives. Autre élément important : selon la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, lorsqu'une personne a accès à un régime d'assurance collective privé, elle doit obligatoirement y adhérer et couvrir ses personnes à charge.

Rappelons que les personnes âgées de 65 ans ou plus sont couvertes par le régime public d'assurance médicaments, à moins qu'elles ne décident de continuer à adhérer à un régime d'assurance collective. Dans ce cas, il est possible de se désengager de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour éviter de payer la prime à deux endroits.



Photo istock

Santé et services sociaux DES PARTICULARITÉS IMPORTANTES

Si vous faites partie des personnes retraitées qui sont réembauchées dans le secteur de la santé et des services sociaux, vous ne pourrez pas bénéficier de l'admissibilité au régime d'assurance collective des personnes salariées. Vous devrez donc, d'une part, maintenir votre participation au régime public d'assurance médicaments de la RAMQ et, d'autre part, continuer de souscrire aux régimes complémentaires d'assurance du plan ASSUREQ si, bien entendu, vous y aviez adhéré au moment de votre prise de retraite. Toutefois, si vous étiez déjà couvert par un autre régime d'assurance collective (exemple : celui de votre personne conjointe), vous devrez alors maintenir votre participation à ce régime.

Régime d'assurance maladie COMMENT S'Y RETROUVER ?

Si les conditions et dispositions de votre convention collective font en sorte que vous êtes admissible à l'assurance collective, vous devrez y adhérer selon les règles prévues au contrat et vous désengager du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ, s'il y a lieu. De plus, si vous participiez au régime d'assurance maladie ASSUREQ (Santé ou Santé Plus), offert par l'AREQ-CSQ¹, vous devrez vous en exempter temporairement, soit durant la période pendant laquelle le régime d'assurance collective CSQ des personnes salariées vous couvrira.

Par ailleurs, si vous atteignez l'âge de 65 ans alors que vous êtes assuré par le régime d'assurance collective CSQ, vous conservez l'ensemble de vos garanties. Quant à votre personne conjointe, si elle est couverte par votre régime et qu'elle atteint l'âge de 65 ans durant la même période, vous devez informer le service à la clientèle de SSQ de votre intention de maintenir ses protections. Dans les deux situations, vous devez communiquer avec la RAMQ afin de vous désengager, car toute personne résidant au Québec qui atteint l'âge de 65 ans est automatiquement inscrite. Cela vous évitera de payer la prime en double (SSQ et RAMQ).

¹ Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec



Régime d'assurance vie UN AVANTAGE POSSIBLE

Dans le régime d'assurance collective CSQ, la protection d'assurance vie est facultative, outre la protection minimale « obligatoire » de 10 000 \$ pour laquelle un droit de retrait peut être exercé à l'intérieur d'un délai maximal de 180 jours de la date d'admissibilité.

Si vous retournez au travail après la retraite, sachez cependant que vous pouvez remplacer ce montant de 10 000 \$ par un montant de 25 000 \$ ou 50 000 \$ sans preuve d'assurabilité. L'assurance entrera en vigueur à la date d'admissibilité, si l'employeur reçoit votre demande d'adhésion dans les 30 jours suivant votre admissibilité. Cependant, si votre demande est faite plus de 30 jours et moins de 180 jours inclusivement après la date d'admissibilité, l'assurance entrera en vigueur le premier jour de la période de paie suivant la date de la réception de la demande par SSQ.



QU'ADVIENT-IL DU RÉGIME D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DURÉE ?

L'assurance salaire de longue durée est une protection obligatoire du régime d'assurance collective CSQ, sous réserve du droit de renonciation. En matière d'invalidité, le délai de carence est d'une durée de deux ans. Si vous êtes retraité et que vous retournez au travail, il pourrait être opportun d'exercer votre droit de renonciation à l'assurance salaire de longue durée. Toutefois, cette décision étant irrévocable, il est impératif de consulter votre syndicat avant de prendre une telle décision.

Fait important à noter : si vous avez déjà exercé votre droit de renonciation auparavant, vous devrez indiquer votre décision de nouveau sur le formulaire d'adhésion à l'assurance. De plus, vous devrez remplir le formulaire « Droit de renonciation au régime d'assurance salaire de longue durée » disponible chez l'employeur et répondre aux conditions qui y sont énumérées. Sinon, votre participation à ce régime est obligatoire.

Enfin, si vous avez 63 ans ou plus, vous n'avez pas à exercer ce droit, car le régime d'assurance salaire de longue durée se termine automatiquement lorsque la personne adhérente atteint l'âge de 63 ans.



VOUS DEVEZÊTES INVALIDE DURANT UN CONTRAT ?

Les dispositions contractuelles s'appliqueront pour chacun des régimes auxquels vous participez dans le régime d'assurance collective CSQ à la date du début de votre invalidité.



QUAND LE CONTRAT DE TRAVAIL SE TERMINE...

Selon les dispositions du régime d'assurance collective CSQ, lors d'une mise à pied ou d'une fin de contrat, la personne adhérente doit choisir l'une des deux options suivantes :

- a) conserver l'ensemble des régimes détenus avant sa mise à pied ou la fin de son contrat ;
- b) conserver le régime maladie (accès au régime maladie 1 seulement).

Le choix effectué s'applique pour une durée de 120 jours à l'issue de laquelle il y a terminaison du ou des régimes maintenus.

• Régime d'assurance maladie

Lorsque vos protections d'assurance collective se termineront, à la fin de votre contrat de travail, vous devrez réintégrer le régime public d'assurance médicaments de la RAMQ, s'il y a lieu, ou un autre régime d'assurance collective auquel vous êtes admissible (ex. : celui de votre personne conjointe). Aussi, si vous bénéficiez d'une exemption du régime d'assurance maladie ASSUREQ, vous devrez y mettre fin pour pouvoir le réintégrer.

• Régime d'assurance vie

Cette protection se terminera à la fin du contrat de travail si vous ne maintenez que le régime maladie 1 durant la période de 120 jours ; sinon, elle se terminera à la fin de la période de 120 jours. Cependant, quel que soit le montant d'assurance alors détenu, la personne adhérente ne pourra pas le transférer dans le régime d'assurance vie ASSUREQ. Cette possibilité n'est offerte que lors de la prise de retraite. On ne peut pas prendre sa retraite deux fois !

Possibilité d'une prolongation supplémentaire de deux ans pour le régime d'assurance vie

La personne adhérente qui, lors de la fin de son emploi, a maintenu son régime d'assurance vie au cours de la période de 120 jours peut prolonger le maintien de sa protection d'assurance vie pour une période additionnelle maximale de deux ans. Elle doit alors transmettre sa demande par écrit à SSQ, au cours des 31 jours qui suivent la fin de la période de 120 jours et continuer à acquitter la prime requise. /

Homophobie et diversité sexuelle

DES THÈMES DIFFICILES À ABORDER EN CLASSE

VÉRONIQUE BROUILLETTE *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

Pour plusieurs enseignantes et enseignants, il n'est pas facile d'aborder avec leurs élèves les questions liées à la diversité sexuelle et à l'homophobie. Doctrante en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal, Gabrielle Richard cherche à mieux comprendre cette dynamique. Elle s'est penchée sur les pratiques pédagogiques et les interventions du personnel enseignant du secondaire en matière de diversité sexuelle. Nouvelles CSQ l'a rencontrée.

NOUVELLES CSQ : QU'EST-CE QUI VOUS A MOTIVÉE À ENTREPRENDRE UNE TELLE ÉTUDE ?

Gabrielle Richard : J'ai toujours été fascinée par le pouvoir que possèdent les enseignantes et enseignants de faire une différence dans la vie de leurs élèves. C'est d'autant plus vrai pour les jeunes qui sont plus susceptibles d'être marginalisés à l'école.



Photo Jean-François Leblanc

Gabrielle Richard

Lors de mes recherches antérieures, il m'est arrivé d'interviewer des adolescents s'identifiant comme lesbiennes, gais, bisexuels ou questionnant leur orientation sexuelle (LGBQ). Spontanément, ils m'ont parlé de leurs enseignants, de ce qu'ils avaient dit ou pas dit au sujet de la diversité sexuelle. Ils se souvenaient des moindres détails, souvent des années après les faits. J'ai voulu creuser la question dans le cadre de mon doctorat.

DE FAÇON GÉNÉRALE, LE PERSONNEL ENSEIGNANT EST-IL À L'AISE DE PARLER DE DIVERSITÉ SEXUELLE ?

Il y a deux aspects à cette question. D'abord, les enseignants sont-ils à l'aise d'aborder la diversité sexuelle avec leurs élèves ? Même si ma thèse m'a permis de prendre connaissance d'initiatives menées par des enseignants inspirants, une majorité d'entre eux (88 %) rapportent ne pas se sentir à l'aise de discuter d'homosexualité en classe, car ils considèrent ne pas avoir été suffisamment outillés lors de leur formation initiale.

Cette lacune dans la formation occasionne un malaise pour plusieurs enseignants, qui sont confrontés malgré eux à ce sujet (par ex. une question d'élève, un épisode d'homophobie) ; ils peinent à savoir quelle information transmettre aux élèves et avec quelles précautions procéder. Ils craignent de choquer leur classe, qui est diversifiée sur le plan des croyances, leurs élèves LGBQ ou les parents de leurs élèves. La situation est complexe, et il me semble que les enseignants écopent du manque de directivité des programmes de formation à ce sujet.

Ensuite, les enseignants sont-ils à l'aise d'en parler à un chercheur ? Oui et non. Les enseignants mobilisés par le sujet ont rapidement communiqué avec moi et ils en avaient énormément à dire. La difficulté a été de joindre des enseignants pour qui la diversité sexuelle n'était pas une préoccupation importante. En ce sens, je remercie les membres de la CSQ, notamment le Comité pour la diversité sexuelle et l'identité de genre et la Fédération des syndicats de l'enseignement, ainsi que l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec, et la Fédération autonome de l'enseignement qui ont appuyé mes efforts de recrutement.

QUE FAUDRAIT-IL CHANGER DANS LES ÉCOLES POUR QU'ON PARLE DAVANTAGE DE DIVERSITÉ SEXUELLE ?

On doit reconnaître le poids qui pèse sur les épaules des enseignants en ce qui concerne la démythification de la diversité sexuelle. Qu'ils souhaitent ou non ce rôle, ils en héritent, de par leur proximité avec leurs élèves. Il est donc impératif qu'on leur offre le soutien dont ils ont besoin.

À mon sens, cela passe nécessairement par l'intégration systématique et explicite de la diversité sexuelle dans la formation des futurs maîtres et par une meilleure publicisation des formations offertes aux enseignants en exercice¹. De même, on doit s'assurer qu'il existe des signes tangibles auxquels les enseignants peuvent se référer : politiques antidiscriminatoires explicites sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, inclusion du sujet dans le curriculum scolaire, pour ne nommer que ceux-ci. /

Pour en savoir plus sur les recherches menées par Gabrielle Richard, visitez le site bit.ly/GabrielleRichard.

¹ La Coalition des familles LGBT offre notamment des formations visant à informer le personnel scolaire sur les réalités de la diversité sexuelle, à les outiller à adopter des pratiques inclusives de la diversité sexuelle.



La Fondation
des Auberges
du cœur

« AVEC MOI, ILS ONT FAIT UN MIRACLE »

NICOLE DE SÈVE *Collaboration*

« L'auberge a été ma bouée de sauvetage. Avec moi, ils ont fait un miracle. » Celle qui parle, c'est Marie. Elle est arrivée à l'Auberge du cœur à 23 ans, complètement déstructurée. Depuis l'âge de 13 ans, elle était l'otage d'un gang de rue. Prostitution, toxicomanie, la galère quoi ! Il lui aura fallu des années pour surmonter ce qui lui est arrivé, réapprendre à faire confiance et devenir heureuse.

« Lorsque je suis arrivée à l'Auberge, je me sentais vraiment perdue. J'étais avec du monde que je ne connaissais pas. J'ai été obligée d'apprendre à respecter des règles. C'était la panique, d'avoir à faire des gestes simples, comme manger à des heures régulières, me coucher à heures fixes, faire le ménage. Le mot "intervenant", ça ne marchait pas avec moi. »

Cette panique va s'amplifier, car, rapidement, son passé la retrace. « Vous savez, même à l'Auberge on était capable de me joindre, de me faire sentir en danger. Même les intervenantes se faisaient intimider. »

Elle subit un choc post-traumatique. Dorénavant, elle va devoir être protégée constamment. « Je ne pouvais pas sortir seule ni aller sur le balcon comme les autres. J'étais exclue. J'avais peur du noir, j'avais peur de dormir, car je ne pouvais pas dormir plus de 30 minutes d'affilée, j'avais des cauchemars intenses. » Elle a souvent voulu tout abandonner. Elle a souhaité mourir.

Pour survivre, elle n'avait plus le choix : il lui fallait réapprendre à faire confiance. « J'ai eu une intervenante qui m'a aidée à m'en sortir. Elle était toujours présente. Elle m'accompagnait partout. Elle y allait au compte-gouttes avec moi. Je n'aurais pas pu aller plus vite. C'était elle ma motivation. Elle me donnait le courage de continuer. »

Après un certain temps, pour des raisons de sécurité – la sienne et celle des autres – elle a dû quitter l'Auberge pour un autre refuge. Là, elle a continué à se réapproprier sa vie, son autonomie.

Et puis elle a reçu un cadeau, un chien d'accompagnement. Avec lui, elle a tranquillement vaincu sa peur et a réussi à mieux contrôler son anxiété. Il l'a accompagnée à l'école. Là aussi, le support a été important. On lui a permis d'enregistrer ses cours, on lui a proposé d'autres possibilités pour l'aider à surmonter son problème de concentration. Et elle a réussi sa formation en intervention psychosociale.



Le sentiment qui l'habite aujourd'hui, c'est d'avoir vécu deux vies. « Vous savez, c'est la mobilisation de toute une équipe qui fait qu'aujourd'hui, je peux dire que je suis une femme heureuse. »

Heureuse, cela s'entend dans sa voix, dans les projets qui l'habitent avec son amoureux, dans la fierté de voir grandir son enfant, d'avoir un travail et d'avoir maintenant pleinement confiance en elle. /

La Fondation
des Auberges
du cœur

JOSÉE SCALABRINI
PRÉSIDENTE DE
LA CAMPAGNE DE
FINANCEMENT

Je vous invite à APPUYER
CETTE CAUSE pour contribuer
à **BÂTIR L'AVENIR** de ces milliers
de jeunes d'ici qui cherchent
à s'en sortir et qui trouvent
les ressources pour le faire
auprès **des Auberges
du cœur**.

**VOICI MON
DON :**

☐ 30 \$
 ☐ 40 \$
 ☐ 50 \$
 ☐ 75 \$
 ☐ OU \$

☐ **CHÈQUE** (à l'ordre de la Fondation des Auberges du cœur)
 Vous pouvez faire votre don sur le site Internet sécurisé au
www.aubergesducoeur.com. Un reçu officiel sera envoyé
 pour toute contribution de 20 \$ ou plus.

**J'EFFECTUE
MON DON PAR :**
☐ MasterCard
 ☐ VISA

MODE DE PAIEMENT

Nom :

Numéro de la carte :

Adresse :

Date d'exp. : Signature :

Ville :

Date : Téléphone :

Code postal :

Adresse courriel (pour recevoir votre reçu) :

Téléphone :

Courriel :

☐ Veuillez ne pas communiquer mon nom et
 mes coordonnées à d'autres organismes.

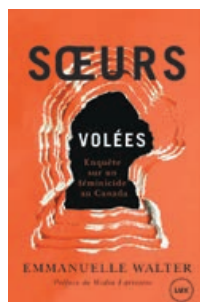
No d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 88806 6248 RR0001

4246, rue Jean-Talon Est, Tour Sud - bureau 17, Montréal (Québec) H1S 1J8
fondation@aubergesducoeur.com

OCT. 2014



1



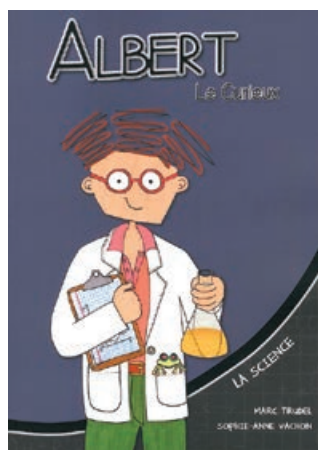
2



3



4



5



6



7

1. POURQUOI NOUS ACCEPTONS L'AUSTÉRITÉ

Le temps serait au serrage de ceinture. On ne pourrait plus se permettre nos services publics. En fait, on ne pourrait plus se permettre grand-chose. Au problème complexe des finances de l'État, il n'y aurait qu'une réponse simple : couper. Drôle de réflexe. Le numéro 306 de la revue Liberté pose la question : pourquoi acceptons-nous l'austérité ?

2. SŒURS VOLÉES

Lux

Depuis 1980, près de 1200 femmes autochtones ont disparu. Chacune d'elles a une histoire. Celle de deux jeunes amies, Shannon et Maisy, nous est racontée par la journaliste Emmanuelle Walter dans *Sœurs volées*. À travers elles, les statistiques prennent un visage. Ce livre, c'est une quête pour la vérité sur les dérapages des enquêtes policières et « l'angle mort d'un pays prospère, le Canada ».

3. SE RÉVOLTER SI NÉCESSAIRE

Agone

Historien et militant pour les droits civiques, Howard Zinn a été de toutes les grandes luttes sociales aux États-Unis, de l'opposition à la guerre du Vietnam jusqu'à celle dénonçant l'occupation de l'Irak. De 1962 à 2009, il a écrit des textes et tenu des discours marquants, courageux et éclairants. À lire et à méditer pour réveiller notre indignation face à l'injustice, et nous pousser à l'action.

4. LA GENÈSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE AU QUÉBEC

PUL

Dans son plus récent ouvrage, Jean-Pierre Proulx s'intéresse aux écoles de syndics, le premier grand projet politique québécois en matière d'éducation. En remontant le fil des événements, soit de 1814 à 1838, il reconstitue la genèse de nos écoles publiques sur les plans politique, idéologique, administratif et pédagogique. Un ouvrage étoffé qui permet de découvrir ce pan méconnu de notre histoire.

5. ALBERT, LE CURIEUX (LA SCIENCE)

Les éditions Z'ailées

Comment pouvons-nous faire léviter une balle, hypnotiser des bras ou pêcher de la glace ? L'auteur Marc Trudel propose plus de 25 expériences captivantes et faciles à réaliser, le tout accompagné d'explications pour aider les jeunes à comprendre les phénomènes scientifiques. 9 ans et plus.

6. ICI ÉTAIT RADIO-CANADA

Boréal

Alain Saulnier replace les pendules à l'heure en racontant, sans détour, l'histoire de la construction et de la déconstruction de Radio-Canada, tout en expliquant pourquoi les gouvernements successifs ont tenté d'étouffer la liberté de créer des artistes et celle des journalistes d'informer adéquatement le public.

7. MON SECOND LIVRE DE CONTES DU QUÉBEC

Les éditions Goélette

Les courtes histoires proposées dans ce livre, adaptées des contes et légendes issus de la tradition orale et du folklore québécois, captiveront les enfants de 6 ans et plus. La dame blanche, les lutins de Pointe-au-Pic et le génie du Rocher-Percé ne sont que quelques-uns de ces trésors racontés par Corinne De Vailly et illustrés par Benoît Laverdière.



Faites-vous partie des 6 000 personnes adhérentes de la CSQ qui ont adopté la réclamation Web?

Quelques chiffres...

Dans le régime d'assurance collective de la CSQ,
près de 25 % des demandes de prestations admissibles
à la réclamation en ligne sont effectuées sur le Web.

Vous voulez faire comme eux?

Pour bénéficier de ce service, rendez-vous au ssq.ca/acces et accédez
à votre dossier sur le site sécurisé ACCÈS | assurés.

**Réclamez sur le Web
en quelques clics et recevez votre
remboursement en 48 heures!**

ssq.ca

SSQ Groupe
financier

Les valeurs à la bonne place



LA **CSQ**, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.

